

# EMC 3<sup>e</sup>

## Faire vivre la démocratie

« La troisième, dernière année du cycle 4, offre une vue synthétique de la vie démocratique, dans une approche permettant de montrer comment les institutions de la République sont vivifiées par les débats qu'elles rendent possibles et qu'elles encadrent. Elle permet en outre de souligner que la vie démocratique repose essentiellement sur l'engagement effectif des citoyennes et des citoyens dans la vie économique, sociale et politique. La démocratie est ainsi envisagée comme un idéal à atteindre et non comme une réalité figée et immuable. Il en résulte que chaque citoyen peut agir et participer à la vie de la démocratie. »<sup>1</sup>

En 5e, les élèves ont travaillé sur le projet social de la République autour des valeurs égalité et fraternités ; en 4e, ils ont étudié la liberté dans l'État de droit ; en 3e, ils passent à une logique plus politique et civique : **comment les citoyens font vivre concrètement la démocratie** par le vote, le débat, l'information, la mobilisation et l'action collective. Cette montée en complexité est importante et en lien avec les valeurs, connaissances, attitudes et aptitudes énoncées dans le préambule du programme<sup>2</sup> :

### **Les valeurs et les principes auxquels on se réfère et que l'on cherche à promouvoir**

● liberté, égalité, fraternité et laïcité ● solidarité, égalité entre femmes et hommes, refus de toutes les discriminations ● respect de la dignité humaine ● État de droit

### **Les domaines de connaissances qui permettent aux élèves d'exercer leur compréhension critique**

● citoyenneté et institutions nationales et européennes ● règle et droit ● défense, sécurité et résilience nationale ● développement durable et transition écologique ● information et médias

### **Les attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique**

● respect d'autrui et acceptation des différences ● respect de soi, maîtrise de soi ● prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement ● esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité ● engagement et sens des responsabilités ● équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes

### **Les aptitudes que cet enseignement cherche à développer**

● écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique ● capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie ● apprentissage autonome ● implication dans un projet collectif et coopération ● participation à un débat pour résoudre les conflits et/ou prendre des décisions

L'EMC a pour objectif de « former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté » : cet enseignement n'est donc pas un cours classique, mais doit se penser à travers une mise en activité forte de l'élève.

Comment a-t-on décliné « faire vivre la démocratie » dans le manuel, conformément aux prescriptions du BO ?

Le premier chapitre porte sur le cadre institutionnel de la démocratie, c'est-à-dire la Constitution, la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs, le pluralisme et la possibilité de faire évoluer les lois pour répondre aux transformations de la société.

Le deuxième chapitre est une nouveauté du programme : l'opinion publique devient un objet d'étude explicite en 3e. Il ne s'agit pas seulement de dire qu'elle existe, mais d'apprendre aux élèves à comprendre comment elle est mesurée, comment elle se forme et comment elle peut être influencée ou déformée. C'est là que l'EMI prend toute sa place. Le programme permet de travailler la différence entre information, désinformation et manipulation, ainsi que le rôle des réseaux sociaux, des algorithmes et des théories complotistes dans la construction de perceptions faussées du réel. Le point fort pédagogique est que l'élève apprend à ne pas confondre une opinion, un sondage et une vérité scientifique ou politique.

Enfin le dernier chapitre est consacré à l'engagement collectif comme modalité d'action démocratique. Il ne s'agit pas seulement de « faire ensemble », mais d'étudier comment les citoyens s'organisent dans des associations, syndicats, collectifs, mouvements civiques ou initiatives locales pour défendre une cause, agir dans l'espace public

<sup>1</sup> Programme d'EMC, BO du 13 juin 2024, p. 20.

<sup>2</sup> Programme d'EMC, p. 3.

ou interpellier les pouvoirs. Ce chapitre permet aussi de faire comprendre que l'engagement peut prendre des formes variées : pétition, manifestation, bénévolat, militantisme, action associative, participation à un conseil de vie collégienne, etc.

Nous proposons dans le manuel différents types de doubles pages :

- « **Explorons** » pour étudier une notion avec deux parcours possibles ;
- « **Menons un projet** » pour faire des élèves les acteurs de cet enseignement ;
- « **Débattons** » pour permettre aux élèves d'argumenter à partir de connaissances et d'exercer leur esprit critique ;
- « **Méthodes** » pour accompagner les élèves vers des attitudes et des aptitudes ;
- « **Je retiens l'essentiel** » et « **Je vérifie mes connaissances** » pour aider les élèves à structurer ce qu'il faut retenir ;
- « **Je m'entraîne** » pour s'exercer à des exercices type brevet dont un guidé.

Les mises en activités proposées par les auteurs ont aussi pour objectif de développer les compétences orales et participent aux parcours éducatifs des élèves ainsi qu'à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et l'éducation au développement durable (EDD).

### PP. 382-389 L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE EN 3<sup>E</sup>/ L'EMC AU BREVET/MÉTHODES

Trois doubles pages introduisent la partie EMC.

- Les pp. 382-383 présentent, sous la forme d'un schéma les trois chapitres de l'année et leurs principales thématiques.
- Les pp. 384-385 font le point sur la nature de l'épreuve d'EMC au brevet. Le zoom sur le Parcours citoyen, dont on rappelle qu'il peut être présenté lors de l'épreuve orale, présente différentes actions qui en relèvent avant de proposer l'exemple du parcours suivi par une collégienne, Lou. Si l'EMC dans son ensemble participe au Parcours citoyen, nous avons fait le choix d'estampiller « Parcours citoyen » les DP proposant des projets d'actions aux élèves.
- Les pages suivantes ont été conçues comme un carnet de méthode. Tout d'abord, les pages 386-387 présentent une méthode en trois étapes pour participer à un débat argumenté, méthode à laquelle les élèves pourront se référer au cours des trois débats proposés dans le manuel. Puis des méthodes simples et illustrées permettent de guider les élèves pour réaliser une affiche (P. 388) ou un podcast (P. 389). Les quatre podcasts proposés dans le manuel permettront aux élèves de se préparer à la prise de parole et à l'oral du DNB (pp 395-417-426-431).

#### Zoom sur la méthode du podcast

Faire écrire et enregistrer un podcast par vos élèves : voilà un beau projet pour travailler à la fois sur l'esprit de synthèse, les connaissances et les compétences orales. Car si l'enregistrement d'un texte de 1 minute 30 peut paraître une simple formalité, la réalité est tout autre ! En effet, cela demande une certaine préparation afin d'éviter de buter sur certains passages du texte, ou encore pour faire vivre son texte en y ajoutant une dose d'interprétation.

● **Écrire le texte du podcast.** La phase de documentation vous est déjà familière : il s'agit de choisir des sources fiables, de sélectionner les informations les plus pertinentes, et de les organiser dans un tout cohérent, qui respecte les contraintes de temps. Ici, 10 à 15 phrases seront nécessaires pour un podcast d'environ 1 minute 30.

Écrire pour la radio est un exercice particulier, avec ses propres codes. L'écrit oralisé suppose en effet des phrases courtes, à la syntaxe simple, et dont la lecture laissera à l'auditeur une impression d'improvisation (quand bien même le texte sera entièrement écrit à l'avance). Si vous avez l'occasion de visiter des radios, vous pourrez d'ailleurs constater que les journalistes et animateurs lisent le plus souvent leurs textes, tout en les faisant vivre de façon très spontanée. Les créateurs de podcast font de même : le temps passé à écrire leur texte est d'ailleurs largement compensé par la suite, car la phase de montage devient alors non nécessaire.

Les élèves devront répéter leur texte plusieurs fois avant de l'enregistrer. En lisant leur texte, ils se rendront compte des difficultés de prononciation, des tournures de phrase maladroites, ou encore de mots trop compliqués. C'est pourquoi, il est conseillé de prendre un temps pour réécrire son texte, afin qu'il soit le plus agréable et simple à prononcer. Les élèves peuvent annoter leur texte, en surlignant les passages à accentuer, en décomposant les mots, en prévoyant des temps de pause...

● **Enregistrer et écouter le podcast.** L'enregistrement peut se faire à partir d'une tablette ou même d'un smartphone. Gardez à l'esprit que les conditions d'enregistrement sont au moins aussi importantes que la qualité de votre matériel. Les élèves veilleront à se tenir dans un endroit calme, à l'abri du vent et des bruits parasites (sonneries de fin de cours, couloirs...). À l'issue de la première prise, les élèves peuvent se réécouter : cette écoute va les surprendre, car un certain nombre d'entre eux n'a jamais eu l'occasion d'entendre réellement sa voix enregistrée ! En général, les élèves (mais les adultes aussi) n'apprécient guère de se réécouter. C'est pourtant une première étape nécessaire pour apprivoiser sa voix, et progresser dans sa théâtralisation. En enregistrant des

podcasts régulièrement, les élèves vont pouvoir réaliser de vrais progrès ! C'est un excellent exercice pour travailler ses compétences orales : le format est suffisamment court pour ne pas décourager les élèves, mais suffisamment long pour représenter un premier « défi » ! L'écoute collective peut se faire en classe. Si vous disposez d'une enceinte bluetooth, connectez-y directement la tablette. Il est important d'offrir les meilleures conditions d'écoute possible, afin de valoriser le travail de vos élèves. La classe peut alors exposer ce que chacun a aimé ou moins aimé, que ce soit sur le fond ou sur la forme, dans un esprit constructif bien entendu.

- **Échauffer sa voix.** Pour la suite, vous pourrez proposer des exercices de diction à vos élèves. Ces exercices permettent d'échauffer sa voix avant de s'enregistrer, et de se mettre dans de bonnes conditions. Vous en trouverez par exemple plusieurs ici : <https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/clemibordeaux/category/radio-tuto/>

## Chapitre 18 Les règles du jeu démocratique

### Sitographie

- Sur le site Eduscol : L'idée républicaine. Repères pour aujourd'hui, MEN, 2024, <https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/l-idee-republicaine-2024-72816.pdf>, p. 64-65.
- Le site [www.decouvronsnotreconstitution.fr](http://www.decouvronsnotreconstitution.fr) pour ses multiples ressources, notamment sur la question prioritaire de constitutionnalité.
- Sur les institutions et la démocratie à l'échelle de l'Europe : <https://www.touteleurope.eu>

### La logique du chapitre

Le premier chapitre d'EMC, auquel le programme prévoit de consacrer 6 à 8 heures, traite des règles du jeu démocratique et permet de faire du lien avec le programme d'histoire de 3<sup>e</sup> mais aussi avec l'actualité.

La démocratie repose sur la participation des citoyens. C'est l'objectif de la double page d'ouverture qui montre deux photographies d'hémicycle, celui de l'Assemblée nationale et celui du Parlement européen, deux symboles de la démocratie à deux échelles différentes. La problématique de ce chapitre est : « Quelles sont les règles de la démocratie en France et dans l'Union européenne ? ». Pour y répondre, 6 dossiers sont proposés.

Le premier dossier « **Explorons** » est intitulé « La Constitution de la V<sup>e</sup> République » (pp. 392-393). L'objectif est de découvrir la première notion de l'année de 3<sup>e</sup> et de montrer le rôle central de la **Constitution** dans la démocratie, ainsi que ses évolutions et de rappeler les deux principes que sont la **séparation des pouvoirs** et la **laïcité**. Les trois dossiers suivants s'appuient sur les situations d'apprentissage proposées dans le BO. Tout d'abord, « L'élaboration de la loi, le reflet de la démocratie » (pp. 394-395) vise à faire comprendre que la démocratie repose sur les institutions en s'appuyant sur le parcours de la loi Veil des débats à l'Assemblée jusqu'à l'inscription dans la Constitution en 2024. Le dossier intitulé « L'indépendance de l'autorité judiciaire » (pp. 396-397) a pour but de montrer que cette indépendance garantit les droits et libertés et s'appuie sur l'exemple des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Enfin, un troisième dossier « Menons un projet » propose aux élèves d'enquêter sur une commission d'enquête parlementaire (pp. 398-399) ; l'exemple choisi dans l'étape 1 est la commission d'enquête parlementaire sur la protection de l'enfance, puis la deuxième étape demande aux élèves d'enquêter sur une autre commission d'enquête parlementaire à partir du site de l'Assemblée nationale.

Les deux derniers dossiers changent d'échelle d'étude pour se décentrer sur l'Union européenne et étudier ses institutions. Tout d'abord, un dossier « Explorons » propose de partir à la découverte des institutions européennes et de leur fonctionnement. L'objectif est de présenter un panorama simple de ce qui paraît complexe et lointain pour des adolescents de 14-15 ans (pp. 400-401). Enfin, le dernier dossier, « Être citoyen de l'Union européenne » (pp. 402-403), permet aux élèves de mieux comprendre la citoyenneté européenne et comment s'exercent les droits des citoyens européens (séjourner, étudier, voter, droit de recours...)

Le chapitre se termine par un bilan de ce qu'il faut retenir des différentes activités avec pour les élèves plus « visuels » une carte mentale (P. 404) et trois exercices pour vérifier les connaissances (P. 405) avant de s'entraîner au brevet avec le premier exercice guidé sur l'élaboration à la loi et un second sur une question prioritaire de constitutionnalité (pp. 406-407).

Deux documents iconographiques et une question permettent d'ouvrir le thème des règles du jeu démocratique. Le document 1 est une photographie de l'Assemblée nationale. Ce document permet d'évoquer le rôle des députés et la présence des membres du gouvernement et ainsi de faire entrevoir la séparation des pouvoirs (pouvoir législatif, exécutif). Le document 2 est une photographie du Parlement européen à Strasbourg prise à l'occasion des *European Youth event*. On peut lire sur le T-shirt « engagés pour la démocratie européenne », ce qui permet d'amorcer la réflexion sur la démocratie à une autre échelle. Ici l'objectif est de faire comprendre que les lois votées à l'échelle de l'Union européenne s'inscrivent dans un cadre démocratique et influencent le quotidien de tous les Européens, y compris les Français.

En haut à droite, la question « Pour vous, la démocratie, c'est... » invite les élèves à choisir la proposition qui leur convient le mieux et celle qui leur convient le moins. Sur les quatre propositions, une est fautive (tous les pouvoirs confiés au Président de la République). On peut inviter les élèves à répondre à cette rubrique en amont, à la maison, avant de commencer le chapitre.

Cette double page invite à explorer la Constitution comme norme juridique fondamentale des institutions dans un État de droit. La Constitution garantit les droits et libertés, détermine la séparation des pouvoirs, ainsi que le contrôle de l'action du gouvernement par le parlement. La Constitution de la V<sup>e</sup> République fait référence à d'autres textes qui ont une valeur constitutionnelle : la DDHC, le préambule de la Constitution de 1946, la Charte de l'environnement. La passerelle Histoire vers la p. 192 permet de contextualiser l'étude des institutions républicaines, des principes et des pratiques politiques où la problématique constitutionnelle est ici explicite suite au retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 (renforcement du pouvoir exécutif, scrutin majoritaire).

L'objectif est d'aider les élèves à comprendre que c'est aussi une source « vivante » du Droit, de par ses nombreuses révisions. En garantissant à chacun la maîtrise de ses choix et de ses opinions, les institutions de la République sont vivifiées par les débats qu'elles rendent possibles et encadrent. La vivacité de la démocratie française correspond à la traduction en lois ou pas d'enjeux économiques, sociaux, politiques ou environnementaux.

La frise chronologique (doc. 5) permet d'illustrer ces modifications à valeurs constitutionnelles. La photographie de la cérémonie du scellement de la Constitution (doc. 1) est un événement solennel qui donne aux textes juridiques considérés comme particulièrement importants une portée symbolique forte. L'étude des extraits de la Constitution de 1958 (doc. 3) rappelle les principes et valeurs de la V<sup>e</sup> République garantis par des textes fondamentaux. L'affiche sur l'organisation et la séparation des pouvoirs (doc. 2) permet de rappeler ce legs de la philosophie des Lumières, théorisé par Montesquieu. Enfin, le schéma d'un exemple de révision constitutionnelle (doc. 4) illustre à la fois les étapes juridiques de sa validation et le processus démocratique dans lequel il s'inscrit.

Deux parcours sont proposés : un questionnaire classique qui permet de découvrir et d'analyser ce qu'est la Constitution ; une rédaction de discours pour une mise en situation active et préparatoire aux oraux du DNB. Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier préparant alors le second.

Le dossier documentaire proposé permet de développer les points suivants, conformément au BO :

« - La Constitution, norme juridique fondamentale, garantit les droits et libertés, détermine la séparation des pouvoirs, ainsi que le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement ;

- [Elle] fait référence à d'autres textes qui ont une valeur constitutionnelle (DDHC, préambule de la Constitution de 1946, Charte de l'environnement) ;

[...] - Depuis 1958, elle a été l'objet de plusieurs modifications qui témoignent du caractère évolutif de la République française, notamment pour prendre en compte les enjeux environnementaux (Charte de l'environnement). »

#### Parcours 1

1. La Constitution de la V<sup>e</sup> République est adoptée en 1958. Promulguée le 4 octobre par René Coty, elle est frappée du grand sceau lors de son scellement le 6 octobre par des représentants politiques (ministre de la Justice Michel Debré, Félix Houphouët-Boigny, ministre d'État).

2. Le pouvoir est réparti selon le principe de séparation des pouvoirs. Cela signifie que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne sont pas entre les mains des mêmes personnes.

3.

|        | Législatif                                                      | Exécutif                                                       | Judiciaire                      |
|--------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Qui ?  | Parlement<br>Assemblée Nationale (députés)<br>Sénat (sénateurs) | Gouvernement<br>Premier Ministre<br>Président de la République | Magistrats                      |
| Rôle ? | Vote les lois                                                   | Fait appliquer les lois<br>et dirige le pays                   | Contrôle l'application des lois |

4. Les quatre principes de la V<sup>e</sup> République sont : « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

5. Le préambule de la Constitution de 1958 fait référence à plusieurs textes fondateurs :

- Déclaration de 1789 (DDHC)
- Préambule de la Constitution de 1946
- Charte de l'environnement de 2004

6. La Constitution peut être révisée par le président de la République ou des députés et sénateurs.

La révision peut être adoptée soit par référendum soit par le Congrès.

7.

|           | Révisions constitutionnelles                                                                                                                                   |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Politique | - Élection Président de la République au suffrage universel direct (1962)<br>- Parité politique (1999)<br>- Durée du mandat présidentiel réduit à 5 ans (2000) |
| Social    | - Liberté de recourir à l'IVG (2024)<br>- Interdiction de la peine de mort (2007)<br>- Charte de l'environnement inscrite dans la Constitution (2005)          |
| Justice   | - Rôle du Conseil constitutionnel renforcé (1971)<br>- Introduction de la QPC (2008)<br>- Reconnaissance de la Cour Pénale Internationale (1999)               |

## Parcours 2

Voici un exemple de discours :

« Aujourd'hui, 8 mars, nous célébrons la journée internationale des droits des femmes. Mais cette année, notre école s'honore d'un geste particulier : nous rendons hommage à Olympe de Gouges, une femme courageuse qui, en 1791, a écrit la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Ce texte, que nous proposons d'inscrire dans le préambule de notre Constitution, rappelle une vérité simple mais puissante : les droits de l'homme sont aussi ceux des femmes.

Olympe de Gouges a osé dire ce que beaucoup refusaient d'entendre : que la liberté, l'égalité, la fraternité ne peuvent exister sans les femmes. En étudiant son combat, vous comprenez que l'histoire ne se fait pas seulement par les rois ou les généraux, mais aussi par celles et ceux qui refusent l'injustice.

En inscrivant ses mots dans notre Constitution, nous envoyons un message clair : l'école est le lieu où l'on apprend que l'égalité n'est pas une option, mais un principe. Que chaque fille, chaque garçon, doit grandir en sachant que ses droits sont inaliénables.

Alors, aujourd'hui, engageons-nous : que cette Déclaration ne reste pas un texte ancien, mais devienne une boussole pour vos actions, vos rêves, vos combats. L'avenir s'écrit aussi sur les bancs de l'école.

Vive l'égalité, vive l'école, vive la République ! »

## PP. 394-395 EXPLORONS L'ÉLABORATION DE LA LOI, REFLET DE LA DÉMOCRATIE

Cette double page « Explorons » permet de découvrir, à travers des documents variés, comment le vote d'une loi illustre concrètement le fonctionnement des institutions de la V<sup>e</sup> République. À partir de l'exemple de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), elle vise à faire comprendre aux élèves le rôle des différents acteurs institutionnels dans le processus législatif. Elle met également en évidence les principes fondamentaux de la République, notamment la laïcité, perceptible dans les débats où les parlementaires affirment la nécessité de dissocier convictions religieuses et décision politique.

Les documents proposés abordent cette problématique sous des angles complémentaires. Le document 1 souligne l'initiative gouvernementale et le rôle central de Simone Veil dans la présentation et la défense du projet de loi, en

mettant en avant ses enjeux sociaux et humains. Le document 2 illustre la diversité et l'intensité des débats parlementaires, révélant les clivages politiques. Le document 3 offre une visualisation claire du parcours de la loi, de sa présentation en Conseil des ministres à sa promulgation, en passant par la navette parlementaire et le contrôle du Conseil constitutionnel. Enfin, le document 4 ouvre la réflexion sur l'évolution du droit en montrant l'inscription, en 2024, de la liberté de recourir à l'IVG dans la Constitution, soulignant la portée de cette décision.

Ainsi, cette double page fournit aux enseignants des supports variés pour faire comprendre, à partir d'un exemple concret et historique, comment se fabrique la loi en France et comment les institutions traduisent les débats de société dans le respect des principes républicains.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents : un questionnement classique (parcours 1) et la réalisation d'un podcast (parcours 2) pour une mise en situation active des élèves. Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

#### Parcours 1

1. Le projet de loi est proposé par Simone Veil, ministre de la Santé.
2. Avant 1974, l'avortement était interdit et considéré comme un délit (loi de 1923). Simone Veil souhaite faire évoluer la loi car elle entraîne des situations injustes et dangereuses pour les femmes (avortements clandestins, souffrance et isolement).
3. Un argument contre la loi : elle risquerait de faire baisser la natalité (Jean Foyer). L'intervention qui évoque l'indépendance vis-à-vis de la religion est celle de Guy Cabanel, qui affirme que le législateur doit faire abstraction de son appartenance religieuse.
4. L'opposition saisit le Conseil constitutionnel.
5. Le projet de loi est présenté par le gouvernement, débattu et voté par l'Assemblée nationale puis le Sénat (navette parlementaire), éventuellement contrôlé par le Conseil constitutionnel, puis promulgué par le président de la République et publié au Journal officiel.
6. L'inscription dans la Constitution est importante car elle renforce la protection du droit à l'IVG et rend plus difficile un retour en arrière ; elle a aussi une forte valeur symbolique.

#### Parcours 2

Voici un exemple de texte pour enregistrer un podcast :

« En 1974, la ministre de la Santé, Simone Veil, défend un projet de loi sur l'IVG (interruption volontaire de grossesse). Elle explique que de nombreuses femmes vivent une situation de détresse et qu'elles doivent avorter dans des conditions dangereuses. Elle insiste sur le fait qu'aucune femme ne choisit cela de gaieté de cœur.

Le débat à l'Assemblée nationale est très intense et très long. Certains députés sont contre, comme Michel Debré, qui parle de la vie et de la responsabilité. D'autres, comme Albin Chalandon, soutiennent la loi en disant qu'il faut accepter une réalité déjà existante.

En décembre 1974, la loi est finalement adoptée après les votes de l'Assemblée et du Sénat. Elle est ensuite validée par le Conseil constitutionnel et promulguée par le président.

En 2024, la France va encore plus loin. La liberté de recourir à l'IVG est inscrite dans la Constitution. Cela signifie que ce droit est mieux protégé et plus difficile à supprimer. »

#### PP. 396-397 EXPLORONS L'INDÉPENDANCE DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Cette double page doit permettre aux enseignants d'accompagner les élèves dans la compréhension du rôle de l'indépendance de l'autorité judiciaire dans la protection des droits et libertés, à partir d'un exemple concret et actuel : celui de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

Conformément aux objectifs du Bulletin officiel, elle vise à montrer comment fonctionnent les institutions de la Ve République lorsque la justice est mobilisée pour contrôler la conformité d'une loi aux droits fondamentaux garantis par la Constitution. Les documents et les exemples sélectionnés permettent ainsi de mettre en évidence le lien entre justice constitutionnelle, État de droit et garantie des libertés.

Le document 1 présente de manière claire et accessible le principe de la QPC et les textes de référence sur lesquels elle s'appuie (Constitution de 1958, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Préambule de 1946 et Charte de l'environnement), permettant de rappeler l'étendue des droits protégés. Le document 2 replace cette innovation institutionnelle dans son évolution récente et souligne son rôle dans le renforcement de la protection des droits des justiciables depuis la réforme de 2008. Le document 3 apporte une dimension quantitative qui permet d'analyser de façon chiffrée son fonctionnement et son impact réel sur la législation. Le document 4 présente le parcours d'une QPC, en montrant le rôle des différentes juridictions et le système de filtrage, illustrant concrètement le fonctionnement et l'indépendance de la justice. Enfin, le document 5 propose un exemple concret et médiatisé,



celui de l'affaire Cédric Herrou, qui permet de comprendre comment la QPC peut conduire à la reconnaissance de nouveaux principes à valeur constitutionnelle, ici la fraternité. L'ensemble de ces documents permet ainsi de faire comprendre aux élèves que l'indépendance de la justice n'est pas seulement un principe institutionnel, mais une garantie effective des droits et libertés dans la vie quotidienne des citoyens.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents : un questionnement classique (parcours 1) et la réalisation d'une fiche de révision (parcours 2). Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

#### Parcours 1

1. La QPC est définie comme « le droit reconnu à toute personne qui est partie à un procès ou une instance de soutenir qu'une disposition législative applicable à son litige porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit ». En 2008, une réforme constitutionnelle a introduit la QPC, ce qui permet désormais de contester une loi déjà en vigueur devant le Conseil constitutionnel.
2. La réforme de 2008 constitue une avancée démocratique car elle permet désormais à tous les citoyens, lors d'un procès, de contester une loi qu'ils estiment contraire à la Constitution et donc de mieux protéger leurs droits et libertés.
3. Les textes qui définissent les droits des justiciables et des citoyens sont : la Constitution de 1958, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution de 1946, la Charte de l'environnement de 2004.
4. Cédric Herrou a fait valoir la valeur constitutionnelle de la fraternité.
5. L'exemple de Cédric Herrou montre que la QPC permet à un citoyen de contester une loi pendant un procès. Sa QPC a été transmise au Conseil constitutionnel, qui a reconnu que le principe de fraternité a une valeur constitutionnelle. Grâce à cette décision, il a été acquitté. Cela montre que les QPC protègent les droits des citoyens en permettant de faire annuler une loi contraire à la Constitution.
6. 31,6 % des QPC ont été jugées non conformes (totalement ou partiellement), ce qui signifie qu'elles ont donné raison aux citoyens dans près d'un tiers des cas.

#### Parcours 2

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Quoi ?</b>         | Définition : La QPC (question prioritaire de constitutionnalité) est le droit de contester, lors d'un procès, une loi déjà en vigueur si elle porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution.                                                                                                         |
| <b>Quand ?</b>        | Depuis : Depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 (mise en application en 2010).                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Qui ?</b>          | Droit reconnu à : Tout justiciable                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Où ?</b>           | Trois juridictions impliquées :<br>- le tribunal saisi du litige (judiciaire ou administratif)<br>- la Cour de cassation ou le Conseil d'État (selon l'ordre juridictionnel)<br>- le Conseil constitutionnel                                                                                                              |
| <b>Comment ?</b>      | Rôle du Conseil constitutionnel : Il examine la QPC et décide si la loi est conforme ou non à la Constitution. S'il la juge contraire, la loi est abrogée.<br>Exemple : Affaire Cédric Herrou : le Conseil constitutionnel reconnaît la valeur constitutionnelle du principe de fraternité et conduit à son acquittement. |
| <b>Combien ?</b>      | Chiffres (2010-2025) : 1 173 QPC jugées, dont 31,6 % de non-conformité (totale ou partielle).                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Conséquences ?</b> | La QPC renforce la démocratie car elle permet aux citoyens de défendre leurs droits et libertés et de faire contrôler les lois par une juridiction indépendante.                                                                                                                                                          |

#### PP. 398-399 MENONS UN PROJET ENQUÊTER SUR... UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Cette double page permet de comprendre le rôle et l'intérêt des commissions d'enquête parlementaire (CEP). Ces commissions sont composées de députés ou de sénateurs chargés d'enquêter sur un sujet important pour la société. Elles recueillent des informations, interrogent des personnes concernées et analysent des documents afin de mieux comprendre les problèmes étudiés. À l'issue de leurs travaux, elles rédigent un rapport présentant leurs conclusions et leurs recommandations. Les documents 1 et 2 permettent de mieux comprendre l'organisation de ces commissions, le document 3 donne des exemples de sujets étudiés

Les CEP représentent les citoyens, car leurs membres proviennent de différents partis politiques, ce qui permet de prendre en compte des opinions variées et de refléter la diversité des points de vue. Elles incarnent ainsi la démocratie représentative, puisque ce sont des élus qui travaillent au nom des Français et qui sont responsables devant eux. Le document 1 permet de mettre en exergue cette diversité.

Ces commissions constituent un outil essentiel pour contrôler et améliorer les décisions politiques. Elles permettent aux élus de vérifier l'action des pouvoirs publics et de renforcer la transparence et la responsabilité du Parlement. Les recommandations formulées à l'issue des enquêtes et consignées dans le rapport, comme le montre le document 4, permettent de proposer des améliorations concrètes à l'action publique et de renforcer la démocratie.

### Étape 1

**1.** Les CEP servent à recueillir des informations sur un sujet précis qui pose problème dans la société ou dans le fonctionnement de l'État (gestion d'un service public, gestion d'une entreprise nationale...). Les CEP sont composées de parlementaires : de 30 députés à l'Assemblée nationale ou de 23 **sénateurs** au Sénat pour une durée de 6 mois.

**2.** Les commissions d'enquête parlementaire peuvent travailler sur des sujets qui préoccupent les citoyens au quotidien (on attend ici deux ou trois exemples). À partir du document, on peut retenir les thèmes suivants : la santé, l'éducation, **le** pouvoir d'achat, les violences, **l'**environnement, **les** élections, **la** gestion de l'argent public **ou les** services publics (hôpital, école, transports...).

**3.** Les CEP permettent de représenter les opinions de tous les citoyens car elles sont composées de parlementaires appartenant à plusieurs partis politiques. Ces partis représentent des électeurs différents et des points de vue variés. Les commissions s'appuient également sur des moyens d'investigation accessibles au public, et leurs auditions sont souvent retransmises à la télévision.

**4.** Le texte rédigé à la fin des travaux d'une commission d'enquête parlementaire s'appelle un rapport (ou rapport d'enquête). Les membres y présentent ce qu'ils ont découvert, leurs analyses et leurs conclusions avec des propositions d'amélioration.

**5.** Les commissions d'enquête parlementaire sont un symbole de la démocratie représentative car elles sont formées de députés et sénateurs élus par les citoyens.

### Étape 2

#### Exemple 1 : Commission d'enquête sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer

|                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qui propose la commission ?<br>Nom(s) des députés ou sénateurs, groupe politique              | Le député M. Jean-Philippe Nilor (La France insoumise-Nouveau Front Populaire). Il y avait 88 cosignataires de cette proposition.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Quel est le sujet ?<br>Thème ou problème étudié                                               | Le sujet est la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer (cyclones, séismes, volcans, tsunamis, sargasses, etc.).                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Qui fait partie de la commission ?<br>Nombre de membres, nom du président ou de la présidente | Elle est composée de 26 membres issus de tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale.<br>Il s'agit d'une commission d'enquête présidée par M. Mansour Kamardine (Les Républicains-Mayotte)                                                                                                                                                                                                          |
| Combien de temps dure la commission ?<br>Dates de début et de fin                             | La commission est déposée devant l'Assemblée nationale le 11 octobre 2023 et elle est clôturée le 27 mai 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 5. Quelles sont les étapes de l'enquête ? Auditions, visites, enquêtes...                     | La commission mène plusieurs étapes :<br>- Auditions de spécialistes et d'experts<br>- Visites de terrain<br>- Enquêtes et collecte d'informations<br>- Analyse des dispositifs existants (administratifs, scientifiques, financiers)<br>- Étude des risques spécifiques aux territoires ultramarins<br>- Rédaction d'un rapport avec des propositions                                                       |
| Quelles sont les conclusions ?<br>Résumé des résultats, idées proposées                       | La commission met en évidence que les territoires d'outre-mer sont très exposés aux risques naturels. Elle souligne la nécessité de mieux adapter les politiques de prévention, de renforcer la protection des populations et des infrastructures, et d'améliorer les dispositifs existants. Elle propose de prendre des mesures plus efficaces face à l'urgence climatique et aux risques naturels majeurs. |



**Exemple 2 : Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale**

|                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qui propose la commission ?<br>Nom(s) des députés ou sénateurs, groupe politique              | Le député Dominique Potier (Socialistes-circonscription de Toul-54) propose cette commission. Cette proposition est appuyée de 30 cosignataires.                                                                                                                                                                                                                           |
| Quel est le sujet ?<br>Thème ou problème étudié                                               | Le sujet est l'incapacité de la France à réduire l'usage des produits phytosanitaires (pesticides) et leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement.                                                                                                                                                                                                               |
| Qui fait partie de la commission ?<br>Nombre de membres, nom du président ou de la présidente | La commission est composée de 30 députés issus de tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale. La commission est présidée par Frédéric Descrozaille (Renaissance) et le rapport est présenté par Dominique Potier (Socialistes).                                                                                                                                  |
| Combien de temps dure la commission ?<br>Dates de début et de fin                             | La commission est déposée devant l'Assemblée nationale le 1 <sup>er</sup> juin 2023 (la commission est créée le 20 juin) et elle est clôturée le 14 décembre 2024.                                                                                                                                                                                                         |
| 5. Quelles sont les étapes de l'enquête ? Auditions, visites, enquêtes...                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la commission</li> <li>- Étude des politiques publiques sur une dizaine d'années</li> <li>- Analyse des rapports scientifiques (comme ceux de l'Inserm)</li> <li>- Auditions et enquêtes</li> <li>- Constat des impacts sur la santé, l'eau et la biodiversité</li> <li>- Rédaction et adoption du rapport</li> </ul> |
| Quelles sont les conclusions ?<br>Résumé des résultats, idées proposées                       | La commission conclut à un échec dans la réduction des pesticides. Elle alerte sur les risques pour la santé, la pollution de l'eau et la disparition de la biodiversité (ex : baisse des oiseaux). Elle propose 26 recommandations pour atteindre les objectifs d'ici 2030, en agissant sur les autorisations, la recherche, les aides agricoles et le marché.            |

**Exemple 3 : Commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre**

|                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qui propose la commission ?<br>Nom(s) des députés ou sénateurs, groupe politique              | M. Aurélien Saintoul (Député : La France insoumise, Hauts-de-Seine) propose cette commission.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Quel est le sujet ?<br>Thème ou problème étudié                                               | Le sujet est l'attribution, le contenu et le contrôle des chaînes de télévision sur la TNT (télévision numérique terrestre).                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Qui fait partie de la commission ?<br>Nombre de membres, nom du président ou de la présidente | La commission est composée de 30 députés de l'Assemblée nationale issus de tous les groupes politiques. La commission est présidée par M. Quentin Bataillon (Renaissance) et le rapporteur est M. Aurélien Saintoul (LFI-NUPES).                                                                                                                                                                   |
| Combien de temps dure la commission ?<br>Dates de début et de fin                             | La commission est créée en novembre 2023 et ses travaux sont clôturés le 7 mai 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 5. Quelles sont les étapes de l'enquête ? Auditions, visites, enquêtes...                     | <p>Proposition de création (octobre 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation et création de la commission</li> <li>- Élection du président et du rapporteur (décembre 2023)</li> <li>- Auditions (45 auditions, 165 personnes, plus de 80 heures)</li> <li>- Analyse du fonctionnement de la TNT et du rôle de l'Arcom</li> <li>- Rédaction et adoption du rapport</li> </ul> |
| Quelles sont les conclusions ?<br>Résumé des résultats, idées proposées                       | La commission estime que la TNT n'a pas atteint ses objectifs de qualité et de pluralisme. Elle critique une offre télévisuelle dominée par des intérêts privés, un manque de diversité et un contrôle insuffisant par le régulateur. Elle propose 47 mesures pour améliorer la situation.                                                                                                         |

L'objectif de cette double page est de comprendre comment fonctionnent les institutions européennes et comment les décisions prises affectent les pays membres et leurs citoyens. Elle permet également de découvrir le rôle des différentes institutions européennes ainsi que la manière dont elles coopèrent pour proposer, débattre et adopter les lois (document 4). Le dossier permet également de comprendre que l'UE est un espace de décision collectif où les pays travaillent ensemble pour des règles communes (documents 4 et 5).

Les documents 1 et 4 présentent aussi les lieux et les acteurs de l'Union européenne, en expliquant où ils se réunissent, leur nombre et comment ils représentent les citoyens de tous les pays membres. Enfin, les décisions de l'Union ont un impact direct sur chaque État car les règles adoptées au niveau européen s'appliquent ensuite dans les pays membres, par exemple la France ou la Bulgarie. (documents 2 et 3). Chaque pays participe à ces décisions grâce à ses représentants (document 1) ce qui crée un lien étroit entre l'Union européenne et les États.

### Parcours 1

1. Les députés européens siègent au Parlement européen à Strasbourg et ils sont plus de 700.
  2. Les lois de l'Union européenne sont appelées des règlements et des directives.
  3. Les lois de l'UE sont surtout adoptées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.
  4. La Bulgarie est entrée dans la zone euro. L'euro remplace sa monnaie nationale. Pour cela, elle doit respecter les règles communes de l'Union européenne. Sa politique monétaire est décidée par la Banque centrale européenne.
  5. Les institutions de l'Union européenne travaillent ensemble car la Commission européenne propose une loi, le Parlement européen en débat et la vote. Enfin, le Conseil de l'Union européenne la discute aussi et l'adopte avec le Parlement. Ces compétences sont partagées avec les États membres qui peuvent agir et faire des propositions. Aucune grande décision n'est prise seule et les institutions coopèrent.
- Leurs décisions concernent aussi la France, car les lois européennes s'appliquent aux pays membres. C'est le cas de la protection de l'environnement avec la mise en application de la directive concernant les bouchons plastiques.

### Parcours 2

Ce travail a pour intérêt de permettre aux élèves d'identifier les principales institutions européennes, de comprendre leurs fonctions et de retenir plus facilement les informations essentielles. L'objectif est également de tirer des notions simples et essentielles qui pourront être utilisées facilement lors des révisions.

#### Flashcard 1

Recto : Quel est le rôle de la France dans l'Union européenne ?  
Verso : En tant que membre de l'Union européenne. Elle participe aux institutions européennes.

#### Flashcard 2

Recto : Par qui sont représentés les citoyens au Parlement européen ?  
Verso : Ils sont représentés par les députés de chaque pays membre.

#### Flashcard 3

Recto : Quel est le rôle de la Banque centrale européenne ?  
Verso : Elle décide de la politique monétaire des pays de la zone euro.

#### Flashcard 4

Recto : Où siège le Parlement européen ?  
Verso : Il siège à Strasbourg.

#### Flashcard 5

Recto : Où siège le conseil de l'UE ?  
Verso : Il siège à Bruxelles.

#### Flashcard 6

Recto : Où siège la commission européenne ?  
Verso : Elle siège à Bruxelles.

#### Flashcard 7

Recto : Combien de députés siègent au Parlement européen ? Pour quelle durée ?  
Verso : 720 députés siègent pour 5 ans.

#### Flashcard 8

Recto : Quelles institutions de l'UE adoptent des lois ?  
Verso : Le conseil de l'UE et le Parlement européen adoptent les lois.

Cette double page doit permettre de mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté européenne, les droits qu'elle accorde aux habitants des pays membres de l'Union européenne, ainsi que la manière dont elle permet aux citoyens de participer à la vie démocratique européenne.

L'objectif est donc de montrer que la citoyenneté européenne est à la fois un ensemble de droits, un moyen de participer à la démocratie et une réalité concrète qui influence la vie quotidienne des citoyens.

La citoyenneté européenne offre des droits concrets, comme le droit de circuler librement, de voter aux élections européennes ou encore de bénéficier d'une certaine protection au sein de l'Union européenne (documents 1, 2 et 3). Les citoyens ont un rôle actif dans la démocratie européenne, en participant à des élections, à des consultations ou à des initiatives citoyennes (documents 4 et 5).

### Parcours 1

**1.** Pour avoir la citoyenneté européenne, il faut être citoyen d'un des pays membres de l'Union européenne. La citoyenneté européenne s'ajoute donc à la citoyenneté nationale.

**2.** Les citoyens européens ont plusieurs droits, par exemple celui de circuler dans tous les pays de l'Union européenne, le droit de vote et d'éligibilité aux élections dans n'importe quel État membre, le droit à la protection consulaire dans les ambassades et les consulats de tous les États membre à l'étranger.

**3.** La Cour de Justice de l'Union européenne permet de faire respecter l'égalité de tous les citoyens européens en faisant respecter leurs droits. Elle a rendu un arrêt donnant raison à un couple de Polonais pour que leur mariage soit inscrit à l'état civil en Pologne.

La Cour de Justice veille à l'application et à l'interprétation uniforme du droit européen dans tous les pays membres. Elle intervient lorsque des lois nationales semblent entrer en conflit avec les règles de l'UE ou pour interpréter des éléments clés de la législation européenne. Elle garantit ainsi que les législations européennes sont suivies de la même manière dans toute l'Union. <https://www.touteurope.eu/le-glossaire-de-l-europe/#cour-de-justice-de-l-union-europeenne>

Tous les citoyens peuvent également voter et être élus aux élections municipales (mais pas être maire ou adjoint) et européennes. Ces droits européens garantissent l'égalité en traitant tous les citoyens de manière identique.

**4.** Les citoyens peuvent participer activement à la vie démocratique européenne en votant aux élections européennes pour choisir leurs députés. Ils peuvent également voter et être élus aux élections municipales. Ils peuvent aussi faire entendre leurs idées et influencer les décisions en participant à l'initiative citoyenne européenne (ICE) par la signature de pétitions destinées à la Commission européenne, comme celle sur l'interdiction de la production et de la vente de fourrure en Europe.

**5.** Les deux avantages d'Erasmus+ mentionnés par ce lycéen sont découvrir de nouvelles cultures et rencontrer des jeunes d'autres pays ainsi qu'améliorer ses compétences linguistiques et son autonomie en vivant à l'étranger.

### Parcours 2

L'objectif de ce travail est de présenter à la classe un projet Erasmus+ et d'expliquer en quoi il permet de découvrir et de mieux comprendre la citoyenneté européenne, y compris les droits qu'elle confère aux citoyens. Il offre l'occasion de montrer concrètement comment les échanges culturels, la mobilité et la participation à des activités européennes permettent aux jeunes de vivre leur citoyenneté, de développer leurs compétences et de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Europe. Il vise ainsi à informer et convaincre sur l'importance de ce type de projet pour la formation d'une citoyenneté européenne active et engagée. De plus, ce travail peut également prendre la forme d'un exercice de type brevet. Dans cette optique, on peut se retrouver dans une mise en situation proche de la dernière question de l'épreuve d'EMC.

Exemple de discours :

« Bonjour à tous,

Un projet Erasmus+ est une véritable opportunité pour découvrir et mieux comprendre la citoyenneté européenne. En participant à des échanges avec d'autres élèves en Europe, nous pouvons rencontrer différentes cultures et voir concrètement la diversité des pays de l'Union européenne.

Ce type de projet nous permet aussi de mieux connaître nos droits en tant que citoyens européens, comme la liberté de circuler, d'étudier ou de travailler dans d'autres pays. Il nous aide à comprendre les valeurs communes qui nous unissent, telles que la solidarité, la démocratie et l'égalité.

Erasmus+ favorise également l'ouverture d'esprit et le respect des autres. En vivant cette expérience, nous apprenons à mieux communiquer, souvent dans une langue étrangère, et à devenir plus autonomes. Ainsi, Erasmus+ n'est pas seulement un voyage et la possibilité de se faire de nouveaux amis, c'est une expérience citoyenne qui nous forme à devenir des Européens engagés, responsables et ouverts sur le monde. »

#### P. 405 JE VÉRIFIE MES CONNAISSANCES

##### Exercice 1 Je connais le vocabulaire du chapitre

**Constitution** : texte qui fixe l'organisation politique d'un État, décrit les institutions et leurs relations.

**Conseil constitutionnel** : l'institution qui vérifie que les lois respectent la Constitution.

**Parlement** : les deux chambres législatives, Assemblée nationale et Sénat.

**QPC** : Permet à tous citoyens de contester devant un tribunal la constitutionnalité d'une loi en vigueur.

**Référendum** : La consultation directe des citoyens répondant par « oui » ou « non » à une question posée.

**Navette parlementaire** : Les allers-retours d'un projet de loi entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

##### Exercice 2 Je connais les dates des textes à valeur constitutionnelle

**26 août 1789** : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

**27 octobre 1946** : Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République

**4 octobre 1958** : Constitution de la V<sup>e</sup> République

**2004** : Charte de l'environnement

##### Exercice 3 Je justifie des affirmations

1. En France, il est possible de modifier la Constitution. **Vrai**

*Elle peut être révisée par le président de la République ou le Parlement. 25 modifications ont eu lieu depuis 1958.*

2. Les lois de l'Union européenne sont supérieures au bloc de constitutionnalité de la France. **Vrai et Faux**

*Les lois européennes s'appliquent directement et l'emportent sur les lois françaises, sauf si elles heurtent un principe constitutionnel. En cas de conflit, la France peut demander une dérogation ou réviser sa Constitution.*

3. La loi Veil n'est pas un droit constitutionnel. **Vrai**

*La loi Veil du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse n'est pas, en elle-même, un droit constitutionnel. Elle est une loi ordinaire, adoptée par le Parlement français. C'est le droit à l'IVG qui a été constitutionnalisé en 2022.*

4. La démocratie en France respecte les libertés fondamentales. **Vrai**

*La démocratie française respecte et protège les libertés fondamentales (liberté, sûreté, propriété, égalité, résistance à l'oppression) comme en témoignent ses textes fondateurs : DDHC 1789, préambule de la Constitution de 1946, Constitution de 1958.*

5. La France est une République laïque. **Vrai**

*La France est une République laïque depuis la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. Ce principe est également inscrit dans la Constitution de 1958 (article 1<sup>er</sup>) : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »*

6. La séparation des pouvoirs désigne le partage du pouvoir entre l'Assemblée nationale et le Sénat. **Faux**

*La séparation des pouvoirs désigne la répartition des fonctions de l'État entre trois pouvoirs distincts : le pouvoir législatif, celui de faire les lois (Assemblée nationale + Sénat : Parlement) ; le pouvoir exécutif, qui applique les lois (président de la République + gouvernement) ; le pouvoir judiciaire qui veille au respect des lois (autorité judiciaire : tribunaux, cours). La séparation des pouvoirs ne se limite donc pas au partage entre l'Assemblée nationale et le Sénat, qui ne représentent qu'une partie du pouvoir législatif.*

7. Les droits des citoyens européens sont affirmés dans la Charte des droits européens. **Vrai**

*Les droits des citoyens européens sont effectivement affirmés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée en 2000 et devenue juridiquement contraignante avec le traité de Lisbonne en 2009.*

8. La Constitution est révisée en conseil des ministres. **Faux**

*La Constitution française n'est pas révisée en conseil des ministres. La révision constitutionnelle suit une procédure spécifique parlementaire et démocratique définie par l'art 89 de la Constitution. En conseil des ministres, elle peut être discutée mais pas adoptée ou finalisée.*

9. Tout citoyen peut déposer une question prioritaire de constitutionnalité. **Vrai**

*Tout citoyen peut déposer directement une QPC s'il est au préalable engagé dans une procédure judiciaire.*

10. Les citoyens de l'Union européenne peuvent être élus dans un autre État membre. **Vrai**

*Les citoyens de l'Union européenne bénéficient du droit de vote et d'éligibilité dans l'État membre où ils résident, mais ils ne peuvent pas être maire ou adjoint en France.*

Un *coup de pouce* méthodologique est proposé à l'élève afin de l'aider dans sa réflexion et dans la construction de ses réponses. Les réponses aux quatre premières questions s'appuient sur les documents. La dernière question est l'occasion de réinvestir les connaissances et les acquis construits en classe lors des activités, discussions et débats tout en s'appuyant sur les documents.

#### Réponses aux questions

1. C'est la loi sur le « mariage pour tous », qui est adoptée le 23 avril 2013.
2. Cette loi est votée sous la présidence de la République François Hollande.
3. D'après le document 2, les droits qui se sont ouverts pour les couples de même sexe sont le mariage, l'adoption et la succession.
4. Ce projet de loi a divisé la population française tout au long de l'année 2013. Plusieurs manifestations pour ou contre cette loi ont eu lieu « dans un climat électrique », « les échanges à l'Assemblée ont également été violents » et longuement débattus « 170 heures » entre janvier et avril, tout comme l'adoption de cette loi par l'Assemblée nationale par « 331 contre 225 voix ».
5. Cette réponse doit s'appuyer sur les documents mais aussi sur les connaissances et expériences personnelles des élèves comme cela est attendu pour l'épreuve du brevet en 3<sup>e</sup>. Cette proposition de correction est le fruit du travail de mes élèves, merci à eux !

#### **Le « mariage pour tous » : une avancée historique pour l'égalité**

« Le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, est l'occasion de rappeler l'une des grandes conquêtes sociales de la France : la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, dite "mariage pour tous", adoptée en 2013. Portée par la ministre de la Justice de l'époque, Christiane Taubira, cette réforme a marqué un tournant dans la lutte contre les discriminations.

Le texte, longuement débattu, a suscité des mois de discussions parlementaires et des manifestations, tant pour que contre. Après des auditions, des amendements et des votes serrés, l'Assemblée nationale et le Sénat ont finalement adopté la loi le 23 avril 2013, puis le Conseil constitutionnel l'a validée. Ce processus démocratique a permis d'aboutir à un texte équilibré, garantissant les mêmes droits à tous les couples, quels que soient leur genre ou leur orientation sexuelle.

Le "mariage pour tous" est avant tout un progrès pour l'égalité. En autorisant les couples homosexuels à se marier et à adopter, la France a reconnu que l'amour et la famille ne connaissent pas de frontières de genre. Aujourd'hui, des milliers de familles homoparentales bénéficient de cette avancée, qui a aussi renforcé la visibilité et l'acceptation des personnes LGBTQ+ dans la société.

Cette loi symbolise une société plus inclusive, où chacun peut vivre librement son identité et ses choix de vie. Un combat toujours d'actualité, alors que les discriminations persistent. »

Le sujet porte sur l'introduction de la QPC dans le droit français lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Depuis cette date, le Conseil constitutionnel rend environ 75 décisions QPC par an, la 1000<sup>e</sup> a été examinée en juin 2022. Les réponses aux quatre premières questions s'appuient sur les documents. La dernière question est l'occasion de réinvestir les connaissances et les acquis construits en classe lors des activités, discussions et débats tout en s'appuyant sur les documents en rédigeant une réponse écrite argumentée.

#### Réponses aux questions

1. Une Question Prioritaire de Constitutionnalité permet de contester une disposition législative en cours de jugement, si elle met en péril les libertés et droits protégés par la Constitution.
2. Tout citoyen, entreprise, association, etc. en cours de procès peut déposer une QPC.
3. La France a interdit l'importation et la vente de plastiques contenant du Bisphénol A provenant d'autres pays, tout en accordant aux fabricants français la possibilité de produire et d'exporter des produits contenant du Bisphénol A.
4. Le droit constitutionnel mis en avant par l'association Plastics Europe est celui de la liberté d'entreprendre.
5. Cette réponse doit s'appuyer sur les documents mais aussi sur les connaissances et expériences personnelles des élèves comme cela est attendu pour l'épreuve du brevet en 3<sup>e</sup>. Cette proposition de correction est le fruit du travail de mes élèves, merci à eux !

#### **« La QPC, c'est comme un super-pouvoir pour les citoyens !**

Imaginez : une loi vous semble injuste, par exemple parce qu'elle empêche les gens de s'exprimer librement ou de se défendre. Avant, seuls les politiques pouvaient demander si cette loi était vraiment conforme à la Constitution.

Maintenant, grâce à la question prioritaire de constitutionnalité, n'importe quel citoyen peut poser cette question aux juges !

**Comment ça marche ?**

Pendant un procès, si une loi te semble contraire à tes droits, ton avocat peut demander : "Est-ce que cette loi respecte bien la Constitution ?" Les juges étudient la question et, si nécessaire, le Conseil constitutionnel tranche.

**Pourquoi c'est un progrès ?**

C'est un progrès car avant 2008, les citoyens n'avaient pas ce droit. Maintenant, chacun peut faire respecter ses libertés : liberté d'expression, égalité, protection de la vie privée, etc.

**Exemple**

Un élève veut manifester pacifiquement, mais une loi l'en empêche. Grâce à la QPC, il peut demander si cette loi est vraiment juste. Si le Conseil constitutionnel dit non, la loi peut être changée !

**En résumé**

La QPC, c'est un peu comme un bouton d'alarme pour défendre nos droits. Elle montre que dans une démocratie, la justice est là pour protéger chacun, pas seulement les puissants. »



# Chapitre 19 L'opinion publique dans la démocratie

## La logique du chapitre

Le chapitre 19, auquel le programme prévoit de consacrer 5 à 6 heures, est une nouveauté du programme : l'opinion publique devient l'objet d'un chapitre et une notion à construire en lien avec la démocratie délibérative, le couple information/désinformation, le complotisme et les lanceurs d'alerte. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de dire que l'opinion publique existe, mais d'apprendre aux élèves à comprendre comment elle se forme, comment elle est mesurée et comment elle peut être influencée, alertée ou encore déformée. C'est là que l'EMI prend toute sa place dans le programme d'EMC.

La problématique de ce chapitre est « Quelle est la place de l'opinion publique et comment se manifeste-t-elle dans une démocratie ? ».

Dans une démocratie, l'opinion publique occupe une place centrale. Elle est mesurée par des sondages, elle est le reflet de ce qui est pensé à un instant t à l'exemple des manifestations et des réseaux sociaux (#MeToo) ; ces deux pistes de réflexion occupent la double page d'ouverture (pp. 408-409). Le premier dossier « Explorons » cherche à comprendre dans quelle mesure les sondages influencent l'opinion publique et donc plus largement la démocratie. Le dossier suivant intitulé « Information et désinformation » (pp. 412-413) vise à faire distinguer une information fiable d'une fausse information en faisant travailler les élèves sur la fiabilité des sources et en exerçant leur esprit critique.

Le « Débattons » pp. 414-415 interroge : « L'IA, un danger pour l'information ? ». Il permettra aux élèves de travailler l'argumentation sur les dangers des *deepfakes* et autres images générées par IA, tout en faisant appel à leur esprit critique pour aboutir à une réflexion nuancée et argumentée sur la fiabilité de l'information. Puis un autre dossier « Explorons » intitulé « Lutter contre les théories du complot » permet aux élèves de comprendre la mécanique du complotisme pour mieux s'en protéger (pp. 416-417). Enfin le dernier dossier propose d'aborder les lanceurs d'alerte : qui sont-ils et pourquoi il est important de les protéger ? (pp. 418-419)

Le chapitre se termine par un bilan de ce qu'il faut retenir des différentes activités avec pour les élèves plus « visuels » une carte mentale (p. 420) et trois exercices pour vérifier les connaissances (p. 421) avant de s'entraîner au brevet avec un sujet guidé sur la lutte contre la désinformation et un second sujet, blanc, sur le thème des alertes de l'opinion publique (pp. 422-423).

### PP. 408-409 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et une question permettent d'ouvrir le chapitre. Le document 1 est une infographie illustrant des éléments saillants d'un sondage sur le changement climatique et les Français, réalisé par le service statistique du ministère chargé de l'Environnement (SDES) associé à Sciences Po.

Pourquoi ce sondage ? Pour développer un baromètre consacré aux opinions, attitudes et pratiques des Français en matière environnementale. Ce document permet d'évoquer le rôle d'un sondage, à savoir mesurer statistiquement l'opinion à un instant t. Ici, il mesure l'opinion publique sur les questions environnementales en 2025 et notamment quelle part des Français a conscience des conséquences du réchauffement climatique et quelle part est favorable à la mise en œuvre des recommandations de l'expertise scientifique.

Pour aller plus loin : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/environnement-et-climat-opinions-des-francais-en-2024>

On peut questionner les élèves sur le pourquoi de ce sondage pour les amener à faire des hypothèses qui pourront être vérifiées dans la DP suivante.

Le document 2 est une photographie d'une manifestation en lien avec le #MeToo. On voit une femme habillée en Marianne avec un bonnet phrygien. Elle porte une pancarte avec la devise de la République française : Liberté, Égalité mais le mot Fraternité est remplacé par SORORITÉ qui désigne le fait de se sentir sœurs (du latin *soror*) et fait référence à la solidarité entre femmes dans le contexte des violences sexuelles.

En haut à droite, la question « Pour vous, l'opinion publique, c'est... » invite les élèves à choisir la proposition qui leur convient le mieux et celle qui leur convient le moins. On peut tout à fait imaginer que cette activité soit réfléchie en amont à la maison, avant de commencer le chapitre.

L'objectif de ce travail est de comprendre comment l'opinion publique est mesurée et analysée dans une démocratie, ainsi que le rôle que jouent les sondages dans la vie politique.

Il permet de voir comment les citoyens expriment leurs opinions (documents 1, 2 et 3) notamment à travers des enquêtes, de votes ou encore par des prises de position. Ces opinions sont ensuite recueillies et traduites en données chiffrées (documents 1 et 4). Il montre aussi que les sondages peuvent influencer les décisions politiques (documents 1 et 2). Les résultats sont utilisés parfois pour modifier des programmes politiques, des discours ou des choix afin de répondre aux attentes des citoyens.

L'opinion publique libre et exprimée peut représenter une menace pour le pouvoir, ce qui explique pourquoi certains régimes (notamment les dictatures) cherchent à les limiter ou à les interdire (document 5).

Ce travail souligne aussi que les résultats des sondages doivent être interprétés avec prudence, car ils peuvent varier selon les méthodes utilisées, la formulation des questions, la taille de l'échantillon ou encore le contexte dans lequel ils sont réalisés (documents 3, 4 et 5). Ainsi, ils ne reflètent pas toujours de manière totalement fidèle l'opinion de l'ensemble de la population, mais donnent plutôt une tendance à un moment donné.

### Parcours 1

1. L'opinion publique peut être mesurée par différents moyens comme les sondages d'opinion réalisés par des instituts spécialisés (Ipsos par exemple) ou par des mobilisations citoyennes (comme celles contre la loi Duplomb en 2025).

2. Un sondage est réalisé en suivant plusieurs étapes. Dans un premier temps, il faut choisir un échantillon représentatif de la population, afin que les résultats reflètent l'opinion générale sur un temps donné. Cet échantillon est interrogé, par exemple sur Internet. Ensuite, les résultats sont analysés et présentés sous forme de pourcentages ou de graphiques.

3. Selon les sondages, une large majorité de Français (75 %) est favorable au développement des énergies renouvelables. Cependant, ce chiffre doit être nuancé car les réponses peuvent dépendre de la formulation des questions. En effet, selon la manière dont une question est posée, les réponses peuvent être très différentes : certains peuvent répondre « oui, beaucoup », tandis que d'autres choisiront « oui, un peu », ce qui montre que l'intensité de l'opinion n'est pas toujours la même et que les résultats doivent donc être nuancés. De plus, on peut ajouter que les sondés peuvent exprimer un accord général mais ne pas être prêts à agir concrètement.

4. L'opinion publique était majoritairement défavorable à l'abolition de la peine de mort. La décision politique peut s'expliquer par des convictions humanistes et le respect des droits de l'Homme ainsi que la volonté des dirigeants de suivre une orientation morale et légale.

5. Ces sondages sont relativement fiables, car ils sont globalement proches des résultats réels. En effet, les sondages annonçaient environ 22 % d'intentions de vote pour Emmanuel Macron, contre 24,04 % des suffrages exprimés dans la réalité, ce qui représente l'écart le plus important. Marine Le Pen obtenait environ 22 % dans le sondage, un résultat proche de celui observé dans les urnes (21,3 %). Pour Jean-Luc Mélenchon, les sondages annonçaient environ 20 %, contre 19,58 % réellement obtenus. Enfin, Benoît Hamon était estimé à 7,5 % dans les sondages, contre 6,36 % dans les résultats définitifs. Cependant, il faut nuancer ces résultats car ils reposent sur un échantillon limité.

6. Les sondages permettent de connaître l'opinion des citoyens sur des sujets politiques, sociaux ou économiques et ils aident les élus et gouvernements à prendre des décisions en tenant compte des attentes de la population. Ils informent également les citoyens sur les opinions majoritaires ou minoritaires à un instant précis, ce qui peut nourrir le débat public.

7. Les dictatures interdisent souvent les sondages car ils pourraient révéler l'opposition ou le mécontentement des citoyens. Cela pourrait remettre en question le pouvoir en place ou encourager les mouvements de contestation. Sans sondages, le régime garde un contrôle sur l'information et limite la transparence de l'opinion publique.

### Parcours 2

L'objectif de ce travail est de comprendre le rôle et l'importance des sondages dans une démocratie. Il s'agit de montrer comment les sondages permettent de connaître l'opinion des citoyens sur différents sujets, de mesurer leurs attentes et de mieux comprendre leurs choix dans le cadre de la vie démocratique. Il est également important

de souligner que les sondages doivent être interprétés avec prudence car ils ne sont qu'une estimation à un temps donné et peuvent comporter des marges d'erreur.

En rédigeant ce texte, les élèves apprennent à présenter des informations de manière claire et structurée, tout en analysant l'impact des sondages sur la démocratie et la participation des citoyens. Ils peuvent aussi travailler la rédaction et l'argumentation en organisant leurs idées, en construisant un raisonnement et en justifiant leurs propos à l'aide d'exemples. Ce texte constitue également une trace écrite utile pour réviser et garder une synthèse claire des notions abordées. Exemple :

« Les sondages sont réalisés par différentes méthodes : par téléphone, sur internet ou en répondant à des questionnaires imprimés. Les instituts interrogent un échantillon représentatif de la population française puis analysent les résultats grâce aux statistiques pour dégager des tendances.

Dans une démocratie, ils permettent de connaître l'opinion des citoyens et d'aider les responsables politiques à comprendre leurs attentes. Les sondages influencent aussi la vie politique surtout lors des élections présidentielles. Avant le vote, ils donnent des estimations et montrent quels candidats sont en tête, ce qui peut influencer les électeurs. On peut ensuite comparer avec les résultats réellement obtenus pour vérifier leur fiabilité.

Cependant, ils doivent être interprétés avec prudence. Ils comportent une marge d'erreur. Dans une dictature, il n'y a pas de sondages fiables car les citoyens ne peuvent pas s'exprimer librement. Ce qui montre que les sondages dépendent aussi de la liberté d'expression. Il ne faut donc pas les voir comme des vérités absolues mais comme des indicateurs.

Les sondages sont essentiels dans une démocratie mais doivent être analysés avec esprit critique. »

#### PP. 412-413 EXPLORONS INFORMATION ET DÉSINFORMATION

Les *fake news* sur les réseaux sociaux se basent souvent sur des vraies informations ou des contextes d'actualité réels, via des techniques de manipulation ou de décontextualisation, plutôt que des inventions pures. Comme l'explique le site du Parlement européen, « la désinformation consiste souvent à présenter de vrais faits, photos ou déclarations hors contexte pour induire en erreur, plutôt qu'à inventer des histoires entièrement fausses. Les faits peuvent sembler crédibles, mais être utilisés de manière trompeuse. »<sup>1</sup>

Cette double page permet d'analyser un exemple concret de désinformation. Les élèves vont identifier :

- L'origine de l'information
- Sa transformation en *fake news*
- Le rôle du *fact-checking*

#### Parcours 1

1. Pour analyser ces documents, les élèves devront être attentifs à leur légende.

|        | Fiabilité de la source                                                                                           | Information principale                                                                                                                                                              | Objectif de la publication                                                                                                    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Doc. 1 | Site officiel du gouvernement français : l'information concerne les nouvelles lois votées. La source est fiable. | Ce qui change au mois de juillet : de nouveaux espaces sans tabac, nouvelles modalités de financement de l'apprentissage, et protection des travailleurs en cas de fortes chaleurs. | Informar les Français des nouvelles lois en vigueur.                                                                          |
| Doc. 2 | Compte Tik Tok « Actu Time », à la fiabilité faible.                                                             | Dès juillet 2025, les grands voyageurs seraient fichés par la douane.                                                                                                               | Créer de la colère et de l'indignation, soit pour générer de l'audience, soit pour décrédibiliser le travail du gouvernement. |

<sup>1</sup> <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20250227STO27081/reperer-la-desinformation-six-tactiques-utilisees-pour-nous-tromper>

2. L'AFP a vérifié l'information en contactant directement le ministère de l'Intérieur et les Douanes, source officielle en matière de réglementation. L'extrait qui le démontre est celui-ci : « Aucune mesure de ce type n'est prévue, ont assuré à l'AFP le ministère de l'Intérieur et les Douanes ».

3. Le travail de l'AFP Factual se nomme le *fact-checking* (ou vérification des faits dans sa version française). Cette réponse figure dans le titre du document 3 et dans le vocabulaire.

4. Dans le conflit russo-ukrainien, de fausses pages diffusent des images truquées, des vidéos sorties de leur contexte et des citations inventées. Ces infos visent à influencer l'opinion publique en faveur de la Russie.

5. Ces fausses pages reprennent les codes du quotidien « Le Parisien », un journal reconnu, réalisé par des journalistes professionnels. En se faisant passer pour ce quotidien, elles peuvent plus facilement tromper le lecteur (sauf à recouper l'article sur internet pour voir s'il a été réellement publié dans le journal).

6. Les réseaux sociaux contribuent à diffuser les fausses informations, car :

- les utilisateurs les utilisent intensivement (environ 1 h 20 par jour)
- même les premiers résultats d'une recherche contiennent énormément de fausses informations (environ 20 % de vidéos contenant des fausses informations apparaissent dans les 20 premiers résultats).

Ce phénomène est renforcé par le fonctionnement des algorithmes : une fois que ces vidéos ont été consultées, les algorithmes vont recommander des contenus similaires et limiter l'exposition de l'internaute à des idées variées. C'est ce qu'on appelle des bulles de filtre, qui enferment les internautes dans un certain type de contenu.

7. L'esprit critique est la clé pour distinguer vraies et fausses informations : mobiliser ses propres connaissances (culture générale), évaluer la source (qui écrit l'article ? Est-il pertinent sur le sujet ?), analyser les arguments, vérifier les preuves avancées, et surtout... ne pas se laisser influencer par ses propres émotions. En effet, les contenus provoquant des émotions fortes (dont la colère ou l'indignation) sont nettement plus relayés par les réseaux sociaux, car ils génèrent plus de clics qu'une information moins sensationnelle... mais vraie !

La qualité de la source est une donnée cruciale : par exemple, l'AFP a pu vérifier la rumeur du compte Tik Tok en contactant directement le ministère concerné.

## Parcours 2

L'affiche peut être organisée en 2 parties, comme suggéré par le Coup de pouce.

**Partie 1 :** les fausses informations sont nombreuses sur les réseaux sociaux car :

- tout le monde peut publier des informations sur ces réseaux, sans avoir le statut de journaliste ou d'expert ;
- les réseaux sociaux sont utilisés à des fins de manipulation politique pour influencer l'opinion publique (par exemple sur la guerre entre l'Ukraine et la Russie) à travers des campagnes de communication massives ;
- les réseaux sociaux modèrent peu la présence de fausses informations. Sur TikTok par exemple, un internaute se retrouvera confronté à une fausse information en moins de 40 minutes de navigation.

**Partie 2 :** Des conseils concrets pour vérifier l'information avant de la partager :

- faire preuve d'esprit critique (vous pouvez détailler les 5 conseils du doc 6) ;
- vérifier la source à l'origine de l'information ;
- consulter régulièrement des sites de *fact checking*, tel AFP Factual.

## PP. 414-415 DÉBATTONS L'IA, UN DANGER POUR L'INFORMATION ?

Cette double page propose un débat qui peut être mené à l'issue d'une séquence sur l'engagement citoyen ou en bilan de fin de chapitre. Il est important de s'appuyer sur la double page de méthode page 386 afin de poser clairement le cadre du débat : règles de prise de parole, écoute active, respect des opinions et organisation de l'espace de la classe. La phase de préparation constitue une étape essentielle pour permettre aux élèves de construire des arguments solides et de s'appropriier le sujet.

### Étape 1

Classez les documents selon 2 idées :

1. L'IA est un danger réel pour la fiabilité de l'information, 2. L'IA est un danger limité pour la fiabilité de l'information. Certains documents peuvent être utilisés dans chacune des positions.

## Étape 2

| L'IA représente un danger réel pour la fiabilité de l'information                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | L'IA représente un danger limité pour la fiabilité de l'information                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Doc. 1</b><br/>Les réponses de l'IA ne sont jamais fiables à 100 %, car ses sources ne sont pas de qualité égale. Le dessin suggère que l'IA mixe, sans distinction, des faits (<i>facts</i>) et des « déchets » (<i>fake news</i>, <i>deepfakes</i>, publicités...) afin de produire des réponses.</p>                                                                                                                                                                                                                                                      | <p><b>Doc. 3 (+ doc 6 p 413)</b><br/>Il est possible (et recommandé !) de demander ses sources à l'IA quand celle-ci fournit une réponse. L'IA permet une expérience individualisée face à l'information, qui peut encourager le public à s'informer encore plus, et à adopter une attitude critique.</p> <p>94 % des Français s'intéressent toujours à l'actualité. Les médias éditorialisés (télévisions, journaux, radio...) restent pour eux une source de référence pour s'informer au quotidien. Ces médias sont animés par des journalistes professionnels, formés, et partageant une déontologie commune, capables également de reconnaître leurs erreurs.</p> |
| <p><b>Doc. 2</b><br/>Des dirigeants peuvent d'ailleurs utiliser l'IA pour diffuser de fausses informations, ou des images trompeuses. En août 2024, Donald Trump, alors candidat à sa réélection, a diffusé sur son réseau social « Truth social » une image manipulée. L'image, postée avec le commentaire « J'accepte », suggère le soutien de la chanteuse, ce qui est faux. Certains dirigeants sont connus pour la propagation de <i>fake news</i>. De même, certains réseaux sociaux (comme Truth Social) sont perçus comme très orientés politiquement.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Doc. 3</b><br/>L'IA est devenue une source d'information pour 20 % des Français, qui l'utilisent au moins une fois par semaine pour cet usage. Son influence est donc grandissante, ainsi que celles des réseaux sociaux (où se mêlent également médias reconnus et fausses informations).</p>                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Doc. 4</b><br/>L'IA est également un danger potentiel pour la stabilité politique des pays. De fausses vidéos (<i>deepfake</i>) générées par l'IA, comme le pseudo-coup d'État militaire contre le président français, suscitent de fortes audiences. En reprenant les codes de l'actualité (micro, présence en duplex d'un journaliste), ce type de fausse vidéo contribue à la désinformation.</p>                                                                                                                                                         | <p><b>Doc. 6</b><br/>Le droit vise à protéger les citoyens contre les fausses informations. Ainsi, la loi s'adapte pour réguler l'espace informationnel et limiter la diffusion de fausses informations pendant les périodes de campagne électorale. Les campagnes générées par IA notamment sont particulièrement surveillées. En France, le service interministériel Vigimur mène une veille permanente sur ces campagnes de désinformation et informe le grand public</p>                                                                                                                                                                                           |
| <p><b>Doc. 5</b><br/>Les risques liés à l'utilisation de l'IAG sont nombreux : propagation de <i>fake news</i>, baisse des capacités de réflexion, perte de distinction entre la réalité et les contenus générés...</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>Doc. 5</b><br/>... mais les Français sont globalement conscients de ces dérives. Il n'y a pas de fatalité : développer son esprit critique permet de limiter les effets négatifs de l'IA sur l'information !</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## Étape 3

Exemple de synthèse suite au débat :

« L'intelligence artificielle constitue un danger réel mais limité pour la fiabilité de l'information.

L'IA est de plus en plus utilisée par les Français pour s'informer, via des robots conversationnels. Mais ces IA utilisent des contenus de nature très diverse, et pas toujours fiables, pour produire ces réponses. Certains hommes politiques exploitent les capacités de l'IA pour diffuser de fausses informations. Ils peuvent aussi être la cible de fausses informations.

Cependant les « médias éditorialisés » restent une référence pour les Français, à qui ils accordent une plus grande confiance. Les citoyens se montrent lucides quant aux risques inhérents à l'IA, dont la désinformation et l'érosion de l'esprit critique. La loi évolue également pour faire face à ces nouveaux enjeux, notamment en contexte électoral.

L'IA amplifie des phénomènes anciens comme la désinformation, en la portant à une plus grande échelle. Il est donc nécessaire d'adopter une posture critique face à l'IA pour l'utiliser à bon escient. Le danger est moins dans la technique que dans notre manière de l'utiliser. »

Pour aller plus loin :

<https://www.clemi.fr/ressources/ressources-pedagogiques/dou-viennent-les-theories-du-complot>

<https://www.clemi.fr/ressources/ressources-pedagogiques/decrypter-la-rhetorique-complotiste>

### Parcours 1

1. Les 4 « vérités alternatives » les plus répandues chez les 18-24 ans :

- la remise en cause de la théorie de l'évolution ;
- les Américains n'auraient jamais marché sur la Lune (le doc. 4 vous permettra de travailler sur cette thèse fantaisiste et de comprendre la rhétorique utilisée par les complotistes) ;
- les pyramides égyptiennes auraient été bâties par des extraterrestres ;
- la Terre serait plate. À ce sujet, un Youtubeur américain platiste a démontré que la Terre était sphérique lors d'une expédition en Antarctique<sup>2</sup>, reconnaissant que « Parfois, on se trompe dans la vie » (!).

2. Les dangers du complotisme :

- Encourager les discours haineux et simplifier à l'extrême la réalité. La logique de désignation d'un bouc émissaire correspond à une simplification extrême de l'Histoire. En refusant la multiplicité des facteurs et des explications à des événements, le complotisme propose une explication simple qui contribue à sa popularité. De plus, si des complots existent bien (comme le Watergate par exemple), le complotisme, lui, est une erreur de raisonnement, par son absence de preuve et sa vision totalisante.
- Diffuser de fausses informations. Les algorithmes des réseaux sociaux, dont l'objectif est de capter l'attention des internautes, mettent en avant, en priorité, des contenus liés à des émotions (colère, indignation...). Les bulles de filtre renforcent ce mécanisme en proposant des contenus similaires.

3. Pour se protéger des théories du complot, il faut :

- Comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux, et leur influence sur le type d'information diffusé
- Encourager le travail de décryptage (*fact-checking*) et de déconstruction des thèses complotistes

4. L'illustration (doc. 3) apporte des éléments permettant de distinguer doute et complotisme.

Le complotisme part d'une idée déjà fixée, puis cherche des preuves.

Le doute interroge un fait sans *a priori*, ni conclusion prédéfinie, puis cherche des preuves.

5. Voici une illustration de l'anatomie d'une théorie complotiste, appliquée à la thèse complotiste « l'homme n'a jamais marché sur la Lune » :

- 1. Une vérité masquée : l'Homme n'a jamais marché sur la Lune
- 2. Un groupe obscur manipulateur : La NASA aurait orchestré ce canular pour gagner la course spatiale contre l'URSS pendant la guerre froide
- 3. Des coïncidences qui deviennent des preuves : Sur la photo prise lors de l'événement (doc. 5), on voit bien que le drapeau flotte !
- 4. « Prouve-moi donc le contraire » : « Prouve-moi que le drapeau ne flotte pas ! »

### Parcours 2

Voici un exemple de dialogue pour enregistrer un podcast sur le sujet. N'hésitez pas à consulter la méthode p. 389.

Yuna : « Bonjour, Aujourd'hui, avec Théo, on démonte une théorie du complot connue, celle qui prétend que l'Homme n'a jamais marché sur la Lune ! »

Théo : « Sur les réseaux sociaux, beaucoup de vidéos vous expliquent qu'il s'agirait d'un complot, que les films auraient été tournés par Hollywood, mais que l'Homme n'aurait jamais mis les pieds sur la Lune. Tout serait donc faux, Yuna ? »

Yuna : « Cette idée est tellement surprenante qu'elle arrive à convaincre certaines personnes... On vous explique pourquoi les faits nous démontrent que l'Homme a bien marché sur la Lune ! »

<sup>2</sup> [https://www.franceinfo.fr/replay-radio/dans-la-peau-de-l-info/un-youtubeur-americain-platiste-demonstre-que-la-terre-est-spherique-lors-d-une-expedition-en-antarctique\\_6936308.html](https://www.franceinfo.fr/replay-radio/dans-la-peau-de-l-info/un-youtubeur-americain-platiste-demonstre-que-la-terre-est-spherique-lors-d-une-expedition-en-antarctique_6936308.html)



Théo : « L'argument le plus utilisé par les complotistes est celui du drapeau américain, qui flotte dans l'atmosphère. Cette photo est célèbre et a fait l'objet de beaucoup de discussions. Pourquoi ? Parce qu'il est tout simplement impossible qu'un drapeau flotte sur la Lune car la Lune n'a pas d'atmosphère... »

Yuna : « Mais alors, ce drapeau... Il flotte, ou pas ? »

Théo : « Eh bien non, il ne flotte pas ! Il est simplement maintenu déployé à l'aide d'une tige horizontale rigide. Et les plis qui donnent cette impression de flottement sont dus au fait que le drapeau a été chiffonné pendant le voyage. »

Yuna : « Et si vous voulez en savoir plus sur toutes les désinformations liées à ce complot, on vous conseille la lecture d'un article publié dans le journal *Le Figaro*. Vous y découvrirez 10 arguments imparables qui réfutent, très simplement, cette thèse complotiste ».

Théo : « Chers auditeurs, face aux théories complotistes simplistes, gardez les bons réflexes : faites preuve d'esprit critique, et consultez les sites de *fact checking* pour ne pas tomber dans le panneau ! »

## PP. 418-419 EXPLORONS LES LANCEURS D'ALERTE

### Parcours 1

1. Les 4 critères qui définissent le statut de lanceur d'alerte sont :

- Il s'agit d'une personne physique (par exemple, un employé, un citoyen, un fonctionnaire. Mais il ne peut pas s'agir d'une entreprise ou d'une association).
- Qui est de bonne foi (c'est-à-dire qu'elle a pour intention sincère de protéger l'intérêt général, et non pas de se venger par exemple).
- Qui ne tire aucune contrepartie financière de son action
- Et qui a eu personnellement connaissance des informations (il ne peut pas s'agir de rumeurs. L'alerte doit s'appuyer sur des faits : documents internes, réunions...).

Ces critères sont inscrits dans la loi Sapin 2 et dans une directive européenne.

2.

|                                                           | Frances Haugen                                                                                                                                                                                                       | Eric Le Floch                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quelle est la situation dénoncée ?                        | Le réseau social Facebook favorise sciemment la propagation de messages toxiques (générant de la colère, de la haine, de la division, de la polarisation extrême, de la radicalisation et de la violence politique). | Éric Le Floch a dénoncé un marché public illégal portant sur la gestion des déchetteries de la ville de Menton. La collectivité n'avait pas respecté les règles officielles pour ce marché d'un montant de 600 000 €. |
| À qui le lanceur d'alerte a-t-il envoyé ses révélations ? | Frances Haugen a divulgué des documents à un média (le <i>Wall Street Journal</i> ) et à l'autorité de régulation des marchés financiers ( <i>securities and exchange commission</i> ).                              | Éric Le Floch a contacté la justice, après avoir alerté le maire sur des soupçons de surfacturation et d'irrégularités financières. <sup>3</sup>                                                                      |

3. Les risques encourus par les lanceurs d'alerte :

- Conséquences sur sa carrière professionnelle (E. Le Floch a été suspendu de ses fonctions de directeur général des services)
- Risques personnels (harcèlement, menaces, diffamation...)
- Risques financiers (frais d'avocat, perte d'emploi...)

Les lanceurs d'alerte sont de plus en plus nombreux à réclamer une protection. « En 2023, 306 réclamations ont été adressées au Défenseur des droits et transmises à la cellule d'accompagnement des lanceurs d'alerte, soit une augmentation de 128 % par rapport à l'année 2022. »<sup>4</sup>

4. Selon le document, la loi française protège le lanceur d'alerte s'il intercepte et communique des documents confidentiels liés à son alerte ; en limitant le coût financier induit par les procédures d'alerte.

<sup>3</sup> <https://mlalerte.org/condamnation-du-maire-de-menton-pour-corruption-la-justice-reconnait-l'action-du-lanceur-dalerte-eric-le-floch/>

<sup>4</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/295514-protection-des-lanceurs-dalerte-premier-bilan-de-la-reforme-de-2022>



La loi Wasserman 2022<sup>5</sup> apporte de nouvelles protections :

- elle protège l'entourage du lanceur d'alerte (facilitateurs, collègues, proches...) ;
- elle permet au lanceur d'alerte de signaler directement une autorité externe (et pas forcément son entreprise) ;
- elle complète la liste des représailles interdites (intimidation, atteinte à la réputation sur les réseaux sociaux...).

5. Le *Prix Alertes à la Une* a pour objectif de médiatiser et rendre plus visibles les combats des lanceurs d'alerte. Les lanceurs d'alerte peuvent représenter des sources d'information précieuses pour les journalistes.

## Parcours 2

| Nom du lanceur d'alerte                    | Daniel Ellsberg                                                                                    | Chelsea Manning                                                                                                               | Edward Snowden                                                                                                                             | Irène Frachon                                                                             |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nationalité                                | Américain                                                                                          | Américaine (née Britannique)                                                                                                  | Américain (naturalisé Russe en 2022)                                                                                                       | Française                                                                                 |
| Année de son intervention                  | 1971                                                                                               | 2010                                                                                                                          | 2013                                                                                                                                       | 2010                                                                                      |
| Situation dénoncée                         | Mensonges du gouvernement américain sur la guerre du Vietnam (affaire des <i>Pentagon Papers</i> ) | Crimes de guerre américains sur des civils irakiens et afghans.                                                               | Surveillance de masse de la NSA (l'agence de sécurité nationale américaine, équivalent de la DGSE + DGSI en France)                        | Dangereux du médicament « coupe-faim » Mediator, qui a causé la mort de nombreux patients |
| Conséquence sur la vie du lanceur d'alerte | A été poursuivi pour vol, conspiration et espionnage. Ces charges ont finalement été abandonnées.  | Condamnée à 35 ans de prison, elle retrouve la liberté après 7 années de prison car l'administration Obama a commué sa peine. | Inculpé par le gouvernement américain pour espionnage, vol... Il s'exile à Hong Kong puis en Russie.                                       | Procès                                                                                    |
| Conséquence sur la situation dénoncée      | Les <i>Pentagon Papers</i> ont contribué à accélérer la fin de la guerre contre le Vietnam.        | Scandale international                                                                                                        | Prise de conscience mondiale sur le droit à la vie privée <sup>6</sup> , avec notamment l'entrée en application du RGPD au niveau européen | Retrait du Mediator et amende pour le laboratoire pharmaceutique                          |

## PP. 421 JE VÉRIFIE MES CONNAISSANCES

### Exercice 1 Je connais le vocabulaire du chapitre

**Fake news** : Information fausse ou trompeuse, présentée comme vraie pour manipuler l'opinion et contribuant à la désinformation.

**Intelligence artificielle** : Programmes informatiques complexes capables de reproduire certaines capacités de l'intelligence humaine.

**Lanceur d'alerte** : Personne qui révèle des informations sur des activités qui constituent une menace ou un préjudice pour l'intérêt général.

**Opinion publique** : Ensemble des avis et idées plus ou moins partagés par une partie des membres d'une société.

**Complotisme** : Fait de croire qu'un événement est le résultat d'un complot secret organisé par un groupe puissant aux intentions négatives.

<sup>5</sup> <https://www.vie-publique.fr/loi/282472-loi-21-mars-2022-waserman-protection-des-lanceurs-d-alerte>

<sup>6</sup> [https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/09/13/ce-que-les-revelations-snowden-ont-change-depuis-2013\\_5509864\\_4408996.html](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/09/13/ce-que-les-revelations-snowden-ont-change-depuis-2013_5509864_4408996.html)

## Exercice 2 Je justifie des affirmations

- 1. Faux :** Dans une démocratie, l'opinion publique a une influence sur les décisions politiques, notamment par les élections, les sondages et les mobilisations citoyennes.
- 2. Vrai :** Ils montrent ce que pense la population, mais peuvent aussi orienter les opinions en choisissant ou en mettant en avant certaines informations.
- 3. Faux :** Les *fake news* sont dangereuses car elles circulent vite, jouent sur les émotions et peuvent être difficiles à vérifier.
- 4. Vrai :** Les *deepfakes* utilisent l'IA pour créer ou modifier des vidéos réalistes, ce qui peut tromper les spectateurs.
- 5. Faux :** Les lanceurs d'alerte dénoncent des pratiques illégales ou des scandales pour informer le public. Ils cherchent à révéler la vérité, pas à diffuser des fausses informations.
- 6. Vrai :** Le DSA oblige les plateformes numériques à être plus transparentes et à mieux lutter contre les contenus problématiques.

## Exercice 3 Distinguer opinion et savoir

- 1. Savoir :** Connaissance issue d'une méthode rigoureuse, basée sur des faits vérifiés et vérifiables.  
Opinion : Idée personnelle, jugement ou croyance que l'on a sur un sujet. Elle peut être débattue et évoluer au contact d'arguments.
- 2. a = Opinion** (C'est un point de vue personnel, discutable).  
**b = Opinion** (C'est un point de vue personnel, discutable).  
**c = Savoir** (Ce sont des données scientifiques vérifiables).  
**d = Savoir** (C'est une donnée scientifique vérifiable).  
**e = Savoir** (C'est une donnée scientifique vérifiable).  
**f. = Opinion** (C'est un point de vue personnel, discutable).

## P. 422 BREVET SUJET GUIDÉ

- 1.** L'article fait référence à la diffusion d'une vidéo décontextualisée, en lien avec l'incendie dramatique du bar d'une station de ski en Suisse, qui a causé la mort de 40 personnes et fait 116 blessés. Cette vidéo prétend montrer la copropriétaire du bar en train de s'échapper avec la recette financière de la soirée, pendant l'incendie. En réalité, la vidéo est bien issue d'une caméra de surveillance, mais la personne filmée n'est pas la copropriétaire. La date et le lieu de la vidéo n'ont également aucun rapport avec l'incendie de Crans-Montana. Il s'agit donc bien d'une vidéo décontextualisée.
- 2.** La vidéo ayant « largement circulé », les motivations du détenteur du compte peuvent être de faire « le buzz », ou de générer des profits par le nombre de vues sur internet.  
En dehors de l'argent, les auteurs de fausses informations peuvent avoir d'autres motivations, telles que :
  - Destabiliser une société en créant des clivages forts (on parle alors du rôle des *trolls*)
  - Soutenir une campagne politique, notamment pendant des élections importantes, ou une idéologie.
- 3.** Le service de *fact-checking* de l'AFP a vérifié cette vidéo :
  - En procédant à une recherche d'image inversée. Cette technique peut permettre de retrouver l'origine exacte d'un contenu en remontant à sa première diffusion sur internet.
  - En contactant le détenteur du compte qui a diffusé cette séquence. Cette technique a permis de demander directement l'origine de la vidéo utilisée et de démontrer que celle-ci n'avait aucun rapport avec le drame.
- 4.** Voici les éléments attendus pour répondre à la question sur la lutte contre la désinformation :
  - Prendre conscience que les émotions peuvent altérer notre jugement. Ici, une information choquante ne peut pas laisser l'internaute indifférent et peut contribuer à croire en une information qui se révèle finalement fausse.
  - Vérifier la source de l'information doit devenir un réflexe, un automatisme. L'auteur est-il fiable ? Crédible ? Ici, la personne qui détient le compte a reconnu avoir sciemment décontextualisé une vidéo.  
C'est l'objectif du CLEMI et de l'éducation aux Médias et à l'information.
  - Utiliser des outils de recherche d'image inversée peut permettre de remonter à la source d'une image ou d'une photographie. Parfois, il suffit d'utiliser des images réelles, mais en les plaçant dans un autre contexte, pour créer une désinformation (par exemple, diffuser les images d'une manifestation passée censée illustrer une autre manifestation).
- 5.** Exemple de texte : « Lors de mon stage à l'AFP, j'ai compris que certaines vidéos diffusées sur les réseaux sociaux peuvent créer de la désinformation. Dans le cas de l'incendie de Crans-Montana, une vidéo prétend montrer la

propriétaire du bar qui s'enfuit avec la recette de la soirée. Pourtant, cette vidéo n'a aucun lien avec l'événement : elle provient d'un site d'images libres de droit. Elle a certainement été utilisée pour créer du « buzz » et générer des vues sur le compte à l'origine de la rumeur.

Ce type de contenu engendre de la désinformation car il mélange une information réelle – l'incendie – avec une vidéo sortie de son contexte. Beaucoup de personnes croient alors voir une preuve alors qu'il ne s'agit d'une décontextualisation.

Sur les réseaux sociaux, ces contenus se diffusent très vite, surtout lorsqu'ils provoquent de fortes émotions (comme la peur, la colère ou l'indignation). Les personnes à l'origine de ces fake news cherchent à obtenir plus d'abonnés ou à influencer l'opinion.

Pour éviter les *fake news*, il faut adopter plusieurs réflexes. D'abord, il faut vérifier la source : une information publiée par un média reconnu ou une agence de presse est plus fiable qu'un simple compte anonyme. Ensuite, il faut regarder si d'autres médias sérieux parlent du même événement : il s'agit de recouper l'information. On peut aussi vérifier une image ou une vidéo grâce à la recherche d'image inversée afin de retrouver son origine. Enfin, il faut faire attention à la date, au lieu et au contexte d'une vidéo, car une image ancienne peut être réutilisée pour faire croire qu'elle est récente. À l'AFP, les journalistes de fact-checking enquêtent avant de publier une information. Ils contactent les auteurs des vidéos, croisent les sources et utilisent des outils numériques. Chacun de nous doit donc prendre le temps de vérifier les informations avant de partager une information sur Internet. »

#### P. 423 BREVET SUJET BLANC

1. Le mouvement #MeToo est né en 2017 suite au tweet de l'actrice Alyssa Milano qui témoigne de harcèlement et d'agressions sexuelles. Elle demande aux personnes qui ont aussi été victimes d'écrire « me too » (moi aussi). En France, le mouvement prend le nom de #BalanceTonPorc. L'utilisation du réseau social Twitter (aujourd'hui X), permet de libérer la parole pour dénoncer le harcèlement et les violences sexuelles.

Pour la correction avec les élèves, on peut aller plus loin avec la chanson d'Angèle. <http://www.rfm.fr/news/Story-des-tubes-de-l-ete-Balance-ton-quoi-Angele-19901>

2. Ce mouvement a libéré la parole dans différents secteurs en France : en 2018, à l'encontre des Youtubeurs qui ont abusé sexuellement des personnes de leur communauté, en 2019, dans le cinéma français, en 2020, dans le monde du sport puis dans celui des journalistes qui commettent des discriminations. En 2021, le hashtag permet de dénoncer l'inceste, les violences sexuelles dans la communauté gay, puis dans le théâtre et enfin dans les partis politiques. Cela montre bien la libération de la parole mais aussi l'ampleur du phénomène.

3.

| Ce que risquent les lanceurs d'alerte                                                                                                                                                                                                                                          | Lois votées pour protéger les lanceurs d'alerte                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représailles comme un licenciement, une sanction, la perte d'une subvention.</li> <li>- Intimidations avec une « procédure bâillon » : action en justice comme une poursuite pour diffamation ou atteinte à la réputation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi de 2016, dite Sapin 2 : loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation économique.</li> <li>- Loi du 21 mars 2022 pour améliorer la protection des lanceurs d'alerte.</li> </ul> |

4. Exemple d'article :

#### « MeToo et les lanceurs d'alerte : briser le silence »

Avec MeToo et depuis 2017, de nombreuses victimes ont commencé à parler de violences sexuelles longtemps cachées. Des témoignages sur les réseaux sociaux et dans les médias ont montré que ces faits étaient plus fréquents qu'on ne le pensait. Cette libération de la parole a permis à certaines personnes de ne plus se sentir seules et d'oser dénoncer ce qu'elles avaient subi. Mais parler peut être difficile, car il y a souvent la peur de ne pas être cru ou de subir des représailles.

C'est aussi pour cela que les lanceurs d'alerte sont importants : ils signalent des faits graves pour défendre l'intérêt général. En France, leur protection a été renforcée par la loi Sapin II de 2016, puis par la loi de 2022, qui a élargi leur statut et mieux protégé ceux qui les aident. Le Défenseur des droits rappelle ainsi qu'il faut protéger ces personnes, car elles permettent de révéler des abus, du harcèlement ou des violences.

#MeToo et les lanceurs d'alerte montrent finalement qu'une société plus juste commence quand la parole est entendue et protégée, et donc que l'opinion publique est informée. »

# Chapitre 20 L'engagement collectif dans la démocratie

## La logique du chapitre

Le dernier thème du nouveau programme, auquel il est prévu de consacrer 5 à 6 heures), reprend celui de l'engagement que l'on trouvait dans les anciens programmes d'EMC. L'objectif est de montrer que l'engagement collectif des acteurs permet d'agir dans la démocratie, on parle de citoyenneté active. Au cours de ce chapitre, les élèves doivent acquérir les notions de citoyenneté active, d'élections et référendum.

Être citoyen, ce n'est pas seulement un statut qui implique des droits et des devoirs, c'est une pratique que l'on identifie grâce à deux exemples dans la double page d'ouverture : se présenter aux élections municipales, voter et aussi manifester.

La problématique de ce chapitre est « Comment s'engager dans la vie démocratique ? ». Pour y répondre cinq dossiers sont proposés. Le premier dossier invite à explorer la participation à la vie politique à travers les élections en France (pp. 426-427) que l'on soit candidat ou électeur. Le second dossier (pp. 428-429) présente, comme le suggèrent les démarches proposées par le programme, comment et pourquoi on s'engage dans les institutions (police, justice, armée, éducation). Le troisième dossier « Explorons » s'intéresse à l'engagement des jeunes, à la fois dans la démocratie scolaire, au collège, mais aussi dans le département ou en s'impliquant dans des concours ou des associations (pp. 430-431). Ces trois dossiers peuvent être traités à la suite ou répartis entre les différents élèves de la classe afin de faire une mise en commun qui introduira la suite du travail : organiser un forum et réaliser un débat. En effet, le dossier suivant est un projet d'organisation d'un forum de l'engagement avec des personnalités locales (pp. 432-433). Il s'intègre au parcours citoyen. Les élèves de 3<sup>e</sup> développent ici des compétences organisationnelles, de coopération mais aussi des connaissances en rencontrant les différentes personnes au forum et en découvrant leurs engagements. Pour aller plus loin, le dernier dossier propose un débat intitulé « Engagement collectif ou individuel : quel est le plus efficace ? » (pp. 434-435).

Le chapitre se termine par un bilan de ce qu'il faut retenir des différentes activités, avec pour les élèves plus « visuels » une carte mentale (p. 436) et trois exercices pour vérifier les connaissances (p. 437) avant de s'entraîner au brevet avec le premier sujet, guidé, sur l'engagement pour sa commune et un second sujet, blanc, sur l'engagement pour les autres (pp. 438-439).

Pour aller plus loin sur la notion de citoyenneté active :

<http://observatoire-reussite-educative.fr/thematiques/vivre-ensemble-citoyennete/ressources-articles-et-travaux-de-recherche/etudes-rapports/etudes-rapports-1/education-a-la-citoyennete-vst-ndeg57>  
<https://www.coe.int/fr/web/compass/citizenship-and-participation>

## PP. 408-409 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et une question permettent d'ouvrir le chapitre.

Le document 1 est une affiche de l'AMF (Association des Maires de France et des présidents des intercommunalités) sur laquelle la femme portant écharpe tricolore et bonnet phrygien évoque Marianne. Elle s'adresse directement à nous, les lecteurs, en nous interpellant en tant que citoyennes ou citoyens pour nous enjoindre à « oser l'engagement » car « votre commune a besoin de vous ». Cette affiche a été réalisée à l'occasion des élections municipales de 2026. S'engager dans sa commune et s'impliquer dans la vie locale est un élément de la citoyenneté active. La France compte plus de 36 000 communes et ce sont 489 000 conseillers municipaux qui sortiront des urnes.

Le document 2 est une photographie d'une manifestation pour le « futur ». Les manifestants tiennent une grande banderole, où est inscrit « Ensemble, nous sommes le futur ». La pancarte brandie par un des manifestants précise les objectifs et enjeux : « pour un futur viable, démocratie, climat, paix, social, biodiversité ». Cette manifestation a lieu en avril 2022 pour la défense du climat et la justice sociale, notamment contre le projet de méga-oléoducs en Afrique de l'Est par Total (EACOP). On trouve aussi des pancartes violettes à gauche contre les VOG (violences obstétricales et gynécologiques). La manifestation rassemblant plus de 300 organisations, les motifs sont pluriels.

Cette photographie permet de faire prendre conscience aux élèves que l'engagement collectif permet d'alerter l'opinion (chapitre 2), d'agir et de peser sur des décisions ou des lois.

En haut à droite, la question « Pour vous, l'engagement collectif, c'est... » vise à demander aux élèves de choisir la proposition qui leur convient le mieux et celle qui leur convient le moins. On peut tout à fait imaginer que cette question soit réfléchie en amont à la maison, avant de commencer le chapitre.

#### PP. 426-427 EXPLORONS PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE

Cette double page invite à réfléchir sur la notion d'engagement collectif à travers un des temps forts d'une démocratie : la participation des citoyens aux élections. Il s'agit d'identifier les différents acteurs du jeu démocratique et de montrer que la vie démocratique repose essentiellement sur l'engagement effectif des citoyennes et des citoyens dans la vie politique. L'objectif est d'aider les élèves à comprendre que la démocratie est ainsi envisagée comme un idéal à atteindre et non comme une réalité figée et immuable. Il en résulte que chaque citoyen peut agir et participer à la vie de la démocratie.

Ainsi, le photomontage des élections européennes de 2024 (doc. 1) illustre les moyens et actions mis en œuvre par les candidats pour convaincre les électeurs potentiels. Néanmoins, l'engagement ne se réduit pas au simple fait de voter. Les portraits de citoyens et citoyennes de tous âges (doc. 2) montrent la diversité des formes d'engagements lors des élections. L'infographie sur les élections en France (doc. 3) montre la récurrence et la mise en exercice à toutes les échelles du territoire d'une liberté fondamentale. Enfin, l'affiche contre l'abstention (doc. 4) témoigne de ce fait majeur d'évolution de notre démocratie et invite à réfléchir au fait que la démocratie doit se pratiquer pour vivre et qu'elle repose sur un engagement effectif de chacun.

Deux parcours sont proposés s'articulant autour de la problématique (pourquoi les élections sont-elles une forme majeure d'engagement ?) : un questionnement classique des documents qui permet d'analyser et de découvrir l'ensemble des élections en France et une création de podcast pour une mise en situation active et préparatoire aux oraux du DNB. Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

Le dossier documentaire proposé permet de développer, conformément au BO :

- « - Les campagnes électorales et les campagnes référendaires sont des occasions de débats (entre tous les citoyens, comme entre ceux qui sont déjà ou aspirent à être des représentants politiques) et des moments décisifs de la vie démocratique – le vote n'étant pas obligatoire, mais marquant un engagement au sein de la cité ;
- Les formes traditionnelles de l'engagement demeurent décisives : engagement politique et exercice d'un mandat, engagement syndical, engagement associatif ou humanitaire, démocratie scolaire. »

#### Parcours 1

1. Lors des campagnes électorales tout candidat tente de convaincre, expose son programme, essaie de se faire connaître en distribuant des affiches, des tracts, en participant à des débats à la télévision, à la radio, sur les réseaux sociaux, ou en organisant des meetings.
2. Portraits de citoyens et citoyennes engagés lors des élections :

|                     | Clara     | Michèle    | Robert   | Gaël     |
|---------------------|-----------|------------|----------|----------|
| Formes d'engagement | Électrice | Assesseure | Militant | Candidat |

3. En France, citoyens et citoyennes participent à de nombreuses et régulières élections : présidentielles, législatives, sénatoriales, européennes, municipales, régionales, départementales.
4. Pour encourager les jeunes à voter, les collectivités, comme ici Fontenay-sous-Bois, lancent des campagnes publicitaires en mettant en avant des « icônes » jeunes (ex : le chanteur Drake). L'utilisation d'autre vecteur de communication (QR code via téléphone portable par exemple) permet aussi de toucher plus largement cette catégorie de population.
5. Les limites à l'engagement lors des élections sont l'augmentation de l'abstention pour toutes les élections depuis 1980 (notamment dans les classes populaires et chez les jeunes) et la non-inscription de nombre de jeunes sur les listes électorales, augmentant de facto le taux d'abstention.
6. Les élections permettent à chaque citoyen de choisir ses représentants et d'influencer les décisions qui concernent la société. En votant, on défend ses idées et on participe à la démocratie. C'est aussi un moyen de faire entendre la voix de tous, y compris des jeunes et des minorités. Ne pas voter, c'est laisser les autres décider à sa place. S'engager en votant, c'est donc agir pour son avenir et celui de la société.

#### Parcours 2

Un point méthode (p 389) rappelle les principales étapes pour réaliser un podcast. Voici un exemple de podcast sur le thème des élections en France de moins de 2 minutes Ce travail est le fruit d'élèves merci à eux !

« Salut à tous ! Aujourd'hui, on parle des élections en France. Saviez-vous qu'il y a plusieurs façons de voter, et que chaque élection a son importance ? Je vous explique tout en 1 minute 30 ! En France, on vote pour choisir :

- Le président de la République (tous les 5 ans) : c'est le chef de l'État, élu au suffrage universel direct.
- Les députés (tous les 5 ans) : ils votent les lois à l'Assemblée nationale.
- Les maires et conseillers municipaux (tous les 6 ans) : ils gèrent les villes et villages.
- Les conseillers régionaux et départementaux : ils s'occupent des lycées, des collèges, des transports, etc.
- Les eurodéputés (tous les 5 ans) : ils représentent la France au Parlement européen.

Mais voter n'est pas la seule façon de participer à la vie démocratique ! Vous pouvez :

- Vous inscrire sur les listes électorales pour voter dès 18 ans.
- Participer à des débats dans votre collège ou votre ville.
- Devenir assesseur dans un bureau de vote dès 16 ans, pour aider à organiser les élections.
- Rejoindre des associations ou des conseils de jeunes pour faire entendre vos idées.

Les élections, c'est le cœur de la démocratie : c'est votre voix qui compte ! Alors, informez-vous, discutez, et préparez-vous à devenir des citoyens actifs. À vous de jouer ! »

#### PP. 428-429 EXPLORONS S'ENGAGER DANS LES INSTITUTIONS

Cette double page doit permettre d'aborder la thématique de l'engagement dans les institutions à partir de situations concrètes et diversifiées. La problématique retenue, « Comment et pourquoi s'engage-t-on dans les institutions ? », invite les élèves à comprendre les motivations, les valeurs et les formes que peut prendre l'engagement au service de l'intérêt général. Les documents et les exemples sélectionnés permettent d'illustrer la pluralité des institutions dans lesquelles cet engagement s'exprime : protection des populations, maintien de la sécurité, défense des droits et de la justice, soins apportés à la population ou encore transmission des savoirs.

Le document 1 met en évidence l'engagement des sapeurs-pompiers lors d'une situation de crise majeure (incendie de Notre-Dame de Paris), tandis que le document 2 illustre le rôle des militaires dans la protection des citoyens dans le cadre du plan Vigipirate. Le document 3 permet d'aborder les missions spécifiques de la police nationale à travers le travail des policiers cavaliers. Le document 4 éclaire l'engagement dans le champ de la justice à travers le serment des avocats, soulignant les valeurs professionnelles fondamentales. Le document 5 ouvre sur l'engagement dans le domaine de la santé, à travers une campagne de recrutement, et le document 6 propose un témoignage d'enseignant qui met en avant la dimension citoyenne, éducative et personnelle de ce métier.

L'ensemble de ces supports permet ainsi de faire comprendre aux élèves que l'engagement dans les institutions repose sur des missions d'intérêt général, des valeurs fortes (service, protection, justice, transmission) et des parcours professionnels diversifiés, tout en favorisant une réflexion sur le sens de l'engagement dans la société.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents : un questionnement classique (parcours 1) et la rédaction d'une lettre de motivation (parcours 2) en lien avec leur Parcours Avenir et leur stage à réaliser en entreprise. Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

#### Parcours 1

|        | Institution         | Ex de métier(s)         | Ex d'action(s)                                                                                                                                       |
|--------|---------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Doc. 1 | Sécurité civile     | Sapeurs-pompiers        | Secourir les personnes, intervenir lors de catastrophes (ex : incendie de Notre-Dame de Paris).                                                      |
| Doc. 2 | Armée               | Militaires              | Protéger la population, assurer la sécurité dans le cadre du plan Vigipirate, surveiller des lieux sensibles.                                        |
| Doc. 3 | Police nationale    | Policiers cavaliers     | Patrouiller, maintenir l'ordre, sécuriser des zones difficiles d'accès, rechercher des personnes disparues, participer à des cérémonies officielles. |
| Doc. 4 | Justice             | Avocats                 | Défendre les droits des citoyens, représenter les clients en justice, prêter serment et exercer avec dignité, indépendance et probité.               |
| Doc. 5 | Santé               | Médecins, infirmiers... | Soigner les patients, sauver des vies, prendre en charge la population, assurer la santé publique.                                                   |
| Doc. 6 | Éducation nationale | Enseignants             | Transmettre des savoirs, éduquer, développer l'esprit critique, organiser des projets et des débats.                                                 |



## Parcours 2

On peut éventuellement proposer aux élèves une introduction et une phrase de conclusion :

« Objet : Candidature pour un stage d'observation de 3<sup>e</sup> »

Madame, Monsieur,

Actuellement élève en classe de 3<sup>e</sup> au collège, je dois effectuer un stage d'observation en milieu professionnel. Je me permets de vous adresser ma candidature afin de réaliser ce stage au sein de votre institution, et plus particulièrement dans le domaine de...

(texte)

Je suis motivé(e), sérieux(se) et très intéressé(e) par la découverte du monde du travail. Je serais très heureux(se) de pouvoir observer le fonctionnement de votre service et de participer, dans la mesure du possible, à certaines activités.

Je vous remercie par avance pour l'attention portée à ma demande et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature »

Voici différentes propositions :

### ● Santé

« Je souhaite effectuer mon stage dans une institution de santé car elle occupe une place essentielle dans le service public et dans la vie de la population. Les hôpitaux et les structures de santé permettent de soigner, d'accompagner et de sauver des vies chaque jour, ce qui en fait un pilier de l'intérêt général.

Les professionnels de santé, comme les médecins, infirmiers ou aides-soignants, s'engagent au quotidien auprès des patients. Leur travail repose sur des valeurs fortes telles que la solidarité, l'écoute, le respect et le sens du service envers les autres.

Faire mon stage dans cette institution me permettrait de mieux comprendre son fonctionnement, la diversité des métiers qui la composent et les formes concrètes de cet engagement au service de la population. Cette expérience serait aussi utile pour réfléchir à mon orientation et à mon projet professionnel. »

### ● Armée

« Je souhaite réaliser mon stage dans l'armée car il s'agit d'une institution de la République chargée de protéger le pays et de garantir la sécurité de la population. L'armée joue un rôle essentiel dans la défense du territoire et dans certaines missions de protection intérieure, comme le plan Vigipirate.

Les militaires s'engagent au service de l'intérêt général en assurant des missions exigeantes, parfois dangereuses, en France comme à l'étranger. Cet engagement repose sur des valeurs fortes comme la discipline, le courage, la solidarité et le sens du devoir.

Effectuer mon stage dans cette institution me permettrait de mieux comprendre ses missions, son organisation et les valeurs qui motivent ceux qui y travaillent. Ce serait également une occasion de réfléchir à mon orientation et à la manière dont on peut s'engager pour protéger les autres. »

### ● Justice

« Je souhaite effectuer mon stage dans une institution liée à la justice car elle est essentielle au fonctionnement de la République. Elle garantit les droits des citoyens, fait respecter la loi et permet de maintenir l'égalité devant la justice.

Les professionnels de la justice, comme les avocats, magistrats ou greffiers, s'engagent au service de l'intérêt général en défendant les droits de chacun et en assurant le bon déroulement des procédures judiciaires. Leur travail repose sur des valeurs fondamentales telles que l'équité, l'indépendance, la probité et le respect de la loi.

Ce stage me permettrait de mieux comprendre le fonctionnement des tribunaux et les différentes formes d'engagement dans cette institution. Il m'aiderait également à réfléchir à mon avenir et aux valeurs nécessaires pour travailler dans ce domaine. »

### ● Éducation

« Je souhaite effectuer mon stage dans une institution éducative car l'école joue un rôle fondamental dans la société. Elle permet de transmettre des savoirs, de former les citoyens de demain et de favoriser la réussite de tous. Les enseignants et les personnels éducatifs s'engagent au service de l'intérêt général en accompagnant les élèves dans leurs apprentissages et dans leur développement personnel. Leur engagement repose sur des valeurs importantes comme la transmission, l'égalité, la bienveillance et l'esprit critique.

Faire mon stage dans un établissement scolaire me permettrait de mieux comprendre le fonctionnement de cette institution, le rôle des enseignants et les différentes missions liées à l'éducation. Ce serait une expérience enrichissante pour mieux réfléchir à mon orientation et au sens de l'engagement dans la société. »

Cette double page doit permettre aux enseignants d'aborder avec les élèves la diversité des formes d'engagement possibles lorsqu'on est jeune, en lien avec les programmes d'EMC et les recommandations du Bulletin officiel qui soulignent l'importance des formes traditionnelles de participation citoyenne, notamment au sein de la démocratie scolaire, mais aussi l'ouverture vers d'autres modes d'action qui visent l'engagement au service de l'intérêt général.

Les documents et les exemples sélectionnés permettent de montrer que l'engagement des jeunes s'exprime à différentes échelles et selon des modalités variées, allant de la participation dans l'établissement scolaire à des dispositifs institutionnels plus larges (service civique). Le document 1, à travers le conseil de vie collégienne, et le document 2, avec le conseil départemental des jeunes de Seine-et-Marne, illustrent l'engagement dans la démocratie scolaire et « territoriale », en donnant la parole aux élèves et en les impliquant dans la prise de décision. Le document 3, fondé sur des témoignages d'élèves, met en évidence des formes concrètes d'engagement au collège ou dans des dispositifs spécifiques, en soulignant les motivations personnelles et les compétences développées. Le document 4 montre l'engagement dans un travail de mémoire et de réflexion citoyenne à travers le Concours national de la Résistance et de la Déportation. Le document 5 présente le service civique comme un engagement volontaire au service de l'intérêt général dans différents domaines, tandis que le document 6 apporte un éclairage statistique sur les pratiques d'engagement des jeunes, en mettant en avant des formes variées, de l'action en ligne au bénévolat et à la participation collective.

Ainsi, cette double page vise à amener les élèves à comprendre que s'engager lorsqu'on est jeune ne se limite pas à une seule forme d'action, mais repose sur une pluralité de possibilités, complémentaires et accessibles, qui contribuent toutes à la construction de la citoyenneté.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents : un questionnement classique (parcours 1) et la réalisation d'un podcast (parcours 2) pour une mise en situation active des élèves. Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

### Parcours 1

#### 1.

|               | S'engager en tant que...                                                      | Objectifs / Causes défendues                                                                                                           |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Doc 1</b>  | Délégué au CVC                                                                | Participer à la vie du collège, proposer des idées, améliorer le fonctionnement de l'établissement, représenter les élèves.            |
| <b>Doc 2</b>  | Conseiller départemental des jeunes                                           | Représenter les jeunes au niveau du département, proposer des projets, participer à la vie démocratique locale.                        |
| <b>Doc 3a</b> | Délégué à la Tribune des collégiens                                           | Proposer des idées, faire entendre la voix des collégiens au niveau du département.                                                    |
| <b>Doc 3b</b> | Équipier dans les EAJ (Escadrilles Air Jeunesse)                              | Découvrir des métiers, vivre une expérience collective, apprendre la vie en groupe, s'engager dans un projet éducatif et citoyen.      |
| <b>Doc 3c</b> | Écodélégué                                                                    | Sensibiliser aux enjeux environnementaux, promouvoir les gestes écoresponsables, agir pour la protection de l'environnement.           |
| <b>Doc 4</b>  | Participant au Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) | Travailler sur la mémoire, défendre les valeurs républicaines (égalité, justice, lutte contre les discriminations et l'antisémitisme). |
| <b>Doc 5</b>  | Volontaire en Service civique                                                 | S'engager au service de l'intérêt général (solidarité, santé, éducation, sport, environnement, action humanitaire).                    |

2. Les jeunes peuvent s'engager en signant une pétition et en participant à une manifestation. Ils s'engagent aussi dans le bénévolat notamment dans le milieu du sport.

## Parcours 2

Voici un exemple de script de podcast – L’engagement des jeunes : l’écodélégué :

« Aujourd’hui, nous présentons un exemple d’engagement des jeunes : celui d’écodélégué.

Ce type d’engagement existe au collège.

Un écodélégué est un élève élu ou volontaire.

Son objectif principal est de participer à la protection de l’environnement. Il sensibilise les autres élèves aux gestes écoresponsables.

Il propose des actions pour réduire le gaspillage et mieux trier les déchets.

Il peut aussi participer à des projets écologiques dans son établissement en lien avec les ODD. Par exemple, Antonyn, élève de 3<sup>e</sup>, explique que même de petites actions peuvent avoir un impact.

Il dit aussi que cet engagement crée une vraie communauté d’élèves engagés.

Être écodélégué permet donc d’agir concrètement au collège. Cela montre que les jeunes peuvent être acteurs du changement. Cet engagement véhicule des valeurs importantes de la République. Il défend la solidarité, en agissant ensemble pour un objectif commun. Il valorise aussi la responsabilité et le respect de l’environnement. Enfin, il incarne l’engagement citoyen, fondé sur l’intérêt général. »

## PP. 432-433 MENONS UN PROJET ORGANISER UN FORUM DE L’ENGAGEMENT

Le forum de l’engagement permet aux élèves de découvrir différentes façons de s’impliquer dans la société. Ils peuvent y rencontrer des associations et comprendre comment il est possible d’aider les autres ou de participer à des projets solidaires. C’est aussi un moment pour s’informer sur des sujets importants comme l’environnement, la solidarité ou la citoyenneté afin de mieux comprendre les enjeux de la société actuelle. Ce type de forum donne souvent envie de passer à l’action et d’agir concrètement que ce soit dans sa commune, son établissement ou sa communauté. Il permet également de rencontrer d’autres acteurs, d’échanger des idées et de partager des expériences. Enfin, il montre que chacun peut agir à son niveau et que même de petites actions peuvent contribuer à améliorer la société.

Ce forum est lié au Parcours citoyen, car il encourage l’engagement des élèves dans la société. En découvrant des actions solidaires et en comprenant l’importance de s’impliquer, les élèves développent leur sens de la citoyenneté et apprennent que chacun peut contribuer, à son niveau, à la vie collective et au bien commun. Il peut également être en lien avec le Parcours avenir puisqu’il permet de découvrir éventuellement différents métiers. En échangeant avec des professionnels présents sur le forum, les élèves peuvent poser des questions sur leur parcours, leurs missions et leurs conditions de travail. Cela les aide à réfléchir à leur orientation et à envisager plus concrètement leur avenir professionnel.

L’ensemble documentaire proposé permet de travailler :

- Les attitudes : respect d’autrui et acceptation des différences, prise d’initiatives,
- Les aptitudes : écoute, capacité à exprimer ce que l’on ressent, apprentissage autonome, implication dans un projet collectif et coopération.

## Étape 1

Pour organiser un forum de l’engagement, il est d’abord nécessaire de définir clairement ses objectifs. Il s’agit de permettre aux élèves de découvrir différentes formes d’engagement, de rencontrer des associations et des professionnels, et de mieux comprendre comment chacun peut agir dans la société. L’organisation du forum demande aussi une préparation rigoureuse. Il faut tout d’abord choisir un lieu adapté, comme une salle polyvalente, une salle communale ou un espace suffisamment grand pour accueillir les stands et les visiteurs. Ensuite, il est important de définir une date ou une période en amont, en anticipant suffisamment pour permettre aux intervenants de s’organiser et aux élèves de se préparer. Les classes concernées doivent également être déterminées, le forum peut être destiné principalement aux élèves de 3<sup>e</sup>.

## Étape 2

|                                 | <b>Document 1<br/>Christine</b>                                                                                          | <b>Document 2<br/>Madeleine</b>                                                                                   | <b>Document 3<br/>Patrice</b>                                                                |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Forme d'engagement              | Bénévole pour un événement sportif et solidaire                                                                          | Aide aux migrants                                                                                                 | Défense des droits des travailleurs                                                          |
| Causes/<br>valeurs<br>défendues | Pour une société plus juste, solidarité.<br>Sensibiliser le public contre les violences faites aux femmes et aux enfants | Solidarité, fraternité, humanité, respect de la dignité humaine, égalité                                          | Justice sociale, solidarité, égalité des droits, protection des travailleurs                 |
| Actions menées                  | Assurer la sécurité des participants et intervention pour faire de la sensibilisation auprès du public                   | Bénévole dans une association, participe aux missions d'orientation de mineurs isolés étrangers de la Croix Rouge | Accompagne et aide les collègues dans des situations difficiles, écoute, conseils et soutien |

|                                 | <b>Document 4<br/>Patrice Lafaurie</b>                                                              | <b>Document 5<br/>Arnaud</b>                                                                                                                     | <b>Document 6<br/>Stéphanie</b>                                                |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Forme d'engagement              | Mémoire de la déportation                                                                           | Aide aux animaux sauvages                                                                                                                        | Bénévole club de sport                                                         |
| Causes/<br>valeurs<br>défendues | Mémoire des victimes, justice, vérité historique, travail de mémoire, défense des droits de l'Homme | Respect du vivant, protection de la biodiversité, responsabilité envers la nature et solidarité envers toutes les espèces, conscience écologique | Solidarité, esprit d'équipe, respect, partage et dépassement de soi, inclusion |
| Actions menées                  | Organisation de parcours mémoriels, soutien d'actions, transmission et travail de sensibilisation   | Soin aux animaux blessés                                                                                                                         | Entraîneuse, Gestion de l'administratif, organisation des rencontres sportives |

## Étape 3

Pour commencer, il faut définir précisément le type d'intervenants recherchés (professionnels, associations, bénévoles, anciens élèves...). Ensuite, on peut les contacter grâce aux réseaux locaux : mairies, parents, associations, clubs sportifs, entreprises, ou établissements scolaires qui ont souvent des partenariats.

Il est aussi possible de passer par les enseignants, le/la CPE ou la direction, qui disposent parfois de contacts déjà établis. Les réseaux sociaux professionnels ou les sites des associations peuvent également aider à trouver des personnes prêtes à intervenir.

Enfin, il faut envoyer une invitation claire et polie rédigée par les élèves, en expliquant le projet, la date, le lieu, le public concerné et ce que l'on attend de l'intervenant. Une bonne organisation et une communication précise facilitent beaucoup les réponses positives.

## Étape 4

Préparer des questions en amont est important car cela permet de profiter pleinement de l'échange avec les intervenants. En réfléchissant à l'avance, on sait exactement ce que l'on veut apprendre, ce qui évite d'oublier des informations importantes ou de poser des questions au hasard. Cela permet aussi de rendre l'échange plus intéressant et plus riche puisque les questions sont réfléchies, précises et adaptées au thème. On montre ainsi le sérieux et l'implication dans le projet. Enfin, préparer ses questions aide à gagner en confiance et en autonomie. En effet, les élèves sont plus à l'aise pendant l'entretien et participent davantage à la discussion.

Exemples de questions pouvant être posées :

**Sur leur engagement :** Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous engager ? Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans cette association/ce projet ? Est-ce un engagement personnel, professionnel ou les deux ?

**Sur les actions réalisées :** Quelles actions concrètes réalisez-vous au quotidien ? À qui viennent en aide vos actions ? Comment se déroule une mission ou un projet type ?

**Sur les valeurs :** Quelles valeurs sont importantes pour vous dans votre engagement ? Est-ce que l'engagement vous apporte un sentiment d'utilité ? En quoi votre action aide-t-elle la société ?

**Sur les difficultés et la motivation :** Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ? Comment restez-vous motivé dans votre engagement ? Est-ce parfois contraignant de donner de son temps ?

**Sur l'impact et les conseils :** Quel impact pensez-vous avoir sur la société ? Que diriez-vous à un jeune qui veut s'engager mais hésite ? Est-ce que tout le monde peut s'engager à son niveau ?

#### PP. 428-429 DÉBATTONS ENGAGEMENT COLLECTIF OU INDIVIDUEL : QUEL EST LE PLUS EFFICACE ?

Cette double page propose un débat qui peut être mené à l'issue d'une séquence sur l'engagement citoyen ou en bilan de fin de chapitre. Il est important de s'appuyer sur la double page de méthode page 386 afin de poser clairement le cadre du débat : règles de prise de parole, écoute active, respect des opinions et organisation de l'espace de la classe. La phase de préparation constitue une étape essentielle pour permettre aux élèves de construire des arguments solides et de s'approprier le sujet.

Le dossier documentaire est composé de textes variés : exemples d'engagements individuels (actions solidaires, initiatives personnelles), engagements collectifs (associations, mouvements citoyens), données chiffrées, témoignages ou encore illustrations issues de l'actualité. Ces supports permettent aux élèves de comprendre rapidement les enjeux du débat et de mobiliser des exemples concrets. Ce débat constitue ainsi un moment privilégié pour amener les élèves à réfléchir à leur rôle de citoyen et aux différentes manières de s'engager dans la société.

#### Étape 1

La problématique posée : L'engagement collectif ou individuel : quel est le plus efficace ? invite à confronter deux points de vue : OUI : l'engagement collectif est plus efficace car il permet d'agir à plus grande échelle et de peser davantage dans la société, NON : l'engagement individuel peut être tout aussi efficace car il repose sur des initiatives personnelles fortes et peut inspirer des changements durables. Cette réflexion amène les élèves à s'interroger sur leur propre capacité d'action et sur les différentes formes d'implication citoyenne.

Les élèves et le/la professeur(e) peuvent enrichir le dossier par des recherches complémentaires réalisées au CDI ou sur internet, favorisant ainsi l'autonomie et la démarche d'investigation. Il peut être aussi intéressant de réinvestir le travail fait au cours du chapitre (l'engagement des jeunes, le rôle des lanceurs d'alerte...).

Ce travail permet de développer, conformément aux programmes :

- la promotion des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité, solidarité)
- les attitudes : le respect d'autrui, la maîtrise de soi
- les aptitudes : l'écoute et observation, réflexion et discernement, capacité à exprimer ce que l'on ressent, apprentissage autonome, implication dans un projet collectif et coopération, participation à un débat.

#### Étape 2

| A. L'engagement collectif est plus efficace pour améliorer la société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | B. L'engagement individuel est plus efficace pour améliorer la société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Plus de poids :</b> un groupe est plus visible et influent qu'une personne seule, comme les manifestations ou les pétitions (document 4 : pétition pour faire entendre sa voix comme le collectif pour le maintien de la gratuité des parkings de l'hôpital, ou faire grève)</p> <p><b>Plus d'impact :</b> les actions collectives peuvent changer les lois ou les décisions. (document 6 : Référendum d'initiative partagée sur les animaux, voter aux élections)</p> <p><b>Complémentarité :</b> chacun apporte ses idées et compétences comme dans les associations humanitaires (document 5 : Restos du Cœur) ou les bénévoles et les donateurs agissent ensemble</p> <p><b>Effet de mobilisation :</b> un collectif motive d'autres personnes à s'engager comme les campagnes sur les réseaux sociaux qui incitent des milliers de citoyens à signer des pétitions ou à participer à des actions (document 6)</p> | <p><b>Action rapide :</b> une personne peut agir tout de suite, comme trier ses déchets (document 3)</p> <p><b>Effet d'exemple :</b> un élève éco-responsable peut encourager ses camarades à faire pareil (voir document 3 page 430)</p> <p><b>Initiatives fortes :</b> un lanceur d'alerte peut révéler un scandale et provoquer des changements importants (voir document 6 page 419)</p> <p><b>Responsabilité individuelle :</b> aider une personne âgée dans le cadre d'une association (document 2)</p> <p><b>Effet cumulatif :</b> si beaucoup de personnes font des gestes simples (économie d'énergie, tri des déchets), l'impact devient important (documents 1 et 2)</p> |

### Étape 3

Cet exemple de conclusion reprend les points de vue des deux parties et permet donc de nuancer la réflexion. Elle peut également servir de trace écrite de synthèse :

« L'engagement collectif est souvent plus efficace pour améliorer la société car il rassemble plusieurs personnes, ce qui lui donne plus de poids et de visibilité, comme lors des manifestations, des pétitions ou des grèves qui permettent de faire entendre une revendication. Il a aussi plus d'impact sur les décisions politiques, par exemple à travers des mobilisations citoyennes. De plus, il repose sur la complémentarité des compétences, comme dans les associations telles que les Restos du Cœur où bénévoles et donateurs agissent ensemble. Enfin, un collectif peut mobiliser davantage de personnes, notamment grâce aux réseaux sociaux et aux campagnes de sensibilisation.

Cependant, l'engagement individuel reste aussi important. Une personne peut agir immédiatement, par exemple en triant ses déchets ou en aidant quelqu'un. Elle peut aussi servir d'exemple et influencer son entourage, comme un élève éco-responsable. Des initiatives individuelles fortes, comme celles des lanceurs d'alerte, peuvent même provoquer des changements importants. Enfin, si beaucoup de personnes adoptent des gestes simples au quotidien, l'impact global devient significatif.

Ainsi, l'engagement collectif et l'engagement individuel sont complémentaires. En combinant les actions de chacun et la force du groupe, la société peut s'améliorer. »

### PP. 437 JE VÉRIFIE MES CONNAISSANCES

#### Exercice 1 Je connais le vocabulaire du chapitre

**Association** : Groupe de personnes réuni autour d'un projet commun et d'activités diverses

**Bénévole** : Personne qui apporte son aide sans rémunération

**Conseiller municipal** : Personne élue dans sa commune et qui prend des décisions afin d'améliorer le quotidien des habitants

**Éco-délégué(e)** : Élève s'investissant dans son établissement dans des projets de développement durable

**Pétition** : Demande écrite adressée aux pouvoirs publics et signée par de nombreuses personnes

**Syndicat** : Groupe de personnes réuni autour de la défense d'intérêts professionnels communs

#### Exercice 2 Je connais les notions d'engagement individuel et collectif

|                           | Engagement collectif                                                                | Engagement individuel                                     |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Acteurs</b>            | Ambassadeurs de lutte contre le harcèlement ; Association ; Délégués CVC ; Syndicat | Adolescent ; Citoyen ; Individu                           |
| <b>Exemples d'actions</b> | Manifester ; Militer dans un parti politique ;                                      | Être bénévole ; Voter aux élections ; Signer une pétition |
| <b>Objectif principal</b> | Atteindre un but commun ; Changer une situation                                     | Changer une situation ; Faire entendre sa voix            |

#### Exercice 3 J'argumente grâce à mes connaissances

**a. Vrai.** Les jeunes peuvent s'engager à l'école, dans des associations ou des actions solidaires.

**b. Faux.** Les métiers de la fonction publique participent à l'intérêt général (armée, enseignement...) et sont donc des engagements.

**c. Vrai.** L'action collective permet d'être plus visible et plus efficace.

**d. Faux.** Il existe de nombreuses formes d'engagement (associations, bénévolat, etc.).

**e. Faux.** Le vote est un droit, mais il n'est pas obligatoire en France.

**f. Faux.** Tous les citoyens participent à la démocratie.

### PP. 438 BREVET SUJET GUIDE

#### Réponses aux questions

**1.** Dans les deux villes, on propose aux jeunes de participer à l'amélioration de leur ville grâce à un budget participatif. Ils peuvent donner des idées de projets et s'impliquer dans la vie locale.



## 2. Aire de street workout : faire du sport / jouer dehors

Local à vélo sécurisé : rendre la ville plus agréable / favoriser des déplacements plus sûrs et écologiques

Lieu de rencontre dans une MJC : aider les autres / avoir de nouvelles activités / créer du lien social

3. L'objectif est de les impliquer dans la vie de la ville et dans les décisions. On peut citer le texte :  
« L'idée : les impliquer dans les projets avant, pendant et après leur mise en œuvre. »

## 4. Exemple de texte :

« Mesdames et Messieurs les élus,

Dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes, nous souhaitons proposer un projet qui permette aux habitants de tous âges de se rencontrer, de partager des activités et de renforcer la vie collective dans notre commune.

Notre projet est la création d'une aire de jeux et de sport intergénérationnelle et végétalisée. Cet espace serait aménagé avec des zones de pétanque, un baby-foot, deux tables de ping-pong, des jeux de cartes à disposition. Le tout serait intégré dans un cadre vert avec des arbres, des bancs et des espaces ombragés pour favoriser le confort et la convivialité.

Ce lieu permettrait de créer du lien entre les générations, en réunissant enfants, jeunes, adultes et personnes âgées autour d'activités communes. Il encouragerait aussi les habitants à jouer dehors, à se rencontrer et à partager des moments conviviaux, tout en rendant la ville plus agréable et vivante.

Ce projet s'appuie sur plusieurs valeurs essentielles :

- la solidarité, car il favorise les échanges entre générations ;
- la citoyenneté, car il implique les habitants dans la vie de la commune ;
- la santé et le bien-être, en encourageant les activités de plein air et la convivialité ;
- le vivre-ensemble, en créant un espace ouvert, accessible et inclusif pour tous.

En conclusion, ce projet permettrait d'améliorer la qualité de vie dans la commune en créant un lieu de rencontre, de partage et de détente pour tous les habitants.

Nous vous remercions de votre attention. »

## PP. 439 BREVET SUJET BLANC

### Réponses aux questions

1. Aurore est bénévole au Secours Populaire. Le but de cette association est d'aider les personnes en difficulté et de lutter contre la pauvreté.

2. L'engagement évoqué est celui de sapeur-pompier volontaire. Il s'agit d'un engagement citoyen pour réaliser des missions de secours, de lutte contre les incendies et de protection de l'environnement.

3. Aurore et les sapeurs-pompiers ont en commun un engagement pour aider les autres et servir la société. Dans les deux cas, ils participent à des actions utiles, en équipe, et développent des compétences humaines comme la solidarité et l'entraide.

Cependant, leur engagement est différent. Aurore est bénévole dans une association caritative où elle aide surtout les personnes en difficulté sociale (distribution alimentaire, écoute, soutien). Les sapeurs-pompiers, eux, interviennent dans des situations d'urgence (accidents, incendies) et leur rôle est plus lié à la sécurité et au secours rapide, avec une formation spécifique.

## 4. Exemple d'article pour le site du collègue :

« On peut s'engager de différentes façons pour aider les autres et être utile à la société.

On peut d'abord s'engager comme bénévole dans une association. Par exemple, Aurore, une étudiante de 20 ans, est bénévole au Secours Populaire, une association qui lutte contre la pauvreté. Elle participe à la distribution de repas et à la préparation de colis alimentaires, tout en échangeant avec les personnes aidées pour rompre leur isolement. D'autres formes de bénévolat existent, comme les Restos du Cœur, qui distribuent de la nourriture aux personnes en difficulté, ou encore le bénévolat dans une association sportive, où des adultes entraînent les plus jeunes et les aident à progresser.

On peut aussi s'engager dans une institution ou une profession de service public. C'est le cas des sapeurs-pompiers, qui interviennent pour porter secours lors d'accidents ou d'incendies. Mais il existe aussi d'autres métiers essentiels comme policier, enseignant ou soignant, qui contribuent chaque jour à la sécurité, à l'éducation et à la santé de la population.

Dans tous les cas, ces engagements reposent sur des valeurs de solidarité, d'entraide et de service aux autres. Ils permettent d'aider les personnes en difficulté et de renforcer le lien social, tout en étant très enrichissants pour ceux qui s'investissent. »